

ETUDE DE FAISABILITE ET DE PRE-PROGRAMMATION
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE
ET LE REAMENAGEMENT DU CŒUR DU CENTRE HISTORIQUE
DE CHATEAUPONSAC
(AUTOUR DU MUSEE RENE BAUBEROT)

*Phase 1 – Analyse du contexte culturel,
touristique et urbain*



MAIRIE DE CHATEAUPONSAC

1 pl. de La République

87290 CHATEAUPONSAC

Tél. 05 55 76 31 55 - Fax 05 55 76 59 57

mairie.chateauponsac@orange.fr

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Maïka Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

1	INTRODUCTION.....	
1.1	Le contexte de la mission.....	
1.1.1	Objet du marché.....	4
1.1.2	Les enjeux.....	5
2	LES DONNEES DU TERRITOIRE.....	5
2.1	Présentation générale.....	7
2.1.1	La situation géographique.....	9
2.1.2	Le contexte administratif.....	10
2.2	Le contexte socio-économique.....	10
2.2.1	Les données démographiques de la commune.....	12
2.2.2	Les données démographiques de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.....	13
2.2.3	Le parc résidentiel.....	13
2.2.4	Les équipements.....	14
2.2.5	Les commerces et les services.....	15
2.2.6	Les transports.....	16
2.3	Le tourisme.....	17
2.3.1	Données de cadrage de la Haute-Vienne.....	20
2.3.2	Activités culturelles.....	21
2.3.3	Les clientèles touristiques de la Haute-Vienne.....	21
2.3.4	Chateauponsac et son territoire.....	23
2.3.5	Zoom sur Bessines.....	25
2.3.6	Zoom sur la Communauté de communes du Haut Limousin.....	28
3	L'ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT ET LA DEFINITION DU BESOIN.....	34
3.1	La bibliothèque.....	35
3.1.1	La bibliothèque intercommunale.....	38
3.1.2	Les activités actuelles de la bibliothèque :.....	39
3.1.3	La fréquentation.....	39
3.1.4	L'équipe.....	40
3.1.5	Les besoins identifiés à intégrer au programme :.....	41
3.1.6	La bibliothèque : un équipement public.....	45
3.1.7	Incidences de la délocalisation en centre bourg.....	45
3.1.8	Le fonctionnement : les missions pouvant être mutualisées.....	46
	48
	48

3.2	L'Office de Tourisme	49
3.3	Le musée.....	51
3.3.1	Contexte muséal général : place du musée René Baubérot.....	51
3.3.2	Le Musée.....	51
3.4	Conclusions.....	51
3.4.1	Le point sur les attendus propres à chaque entité.....	52
3.4.2	Ce qui peut être mutualisé.....	62
4	L'ANALYSE URBAINE.....	62
4.1	Le bourg de Chateauponsac.....	63
4.1.1	Préambule.....	64
4.1.2	Les témoignages du passé.....	65
4.1.3	Le XIX° siècle.....	65
4.1.4	L'organisation urbaine.....	69
4.2	Zoom sur le quartier historique du vieux Fort.....	78
4.3	Les contraintes réglementaires et les servitudes.....	80
4.3.1	Le Plan Local d'urbanisme :.....	82
4.3.2	Les servitudes.....	87
4.4	Les contraintes physiques : accès, réseaux.....	87
5	LES ORIENTATIONS POUR LE PROJET.....	88
6	ANNEXES.....	89
		90
		93

1 INTRODUCTION

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÈNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

LE CONTEXTE DE LA MISSION

1.1.1 l'objet du marché

La mission d'étude de faisabilité et de définition pour le développement d'un pôle culturel et touristique et le réaménagement du cœur du centre historique comprend quatre axes :

- la création d'une médiathèque intercommunale,
- le développement du musée René Baubérot et de la Maison du Terroir,
- la nouvelle implantation de l'office de tourisme.
- la restructuration de l'îlot abritant les équipements sus nommés et son articulation avec l'ensemble du centre-ville de Chateauponsac

La réflexion est destinée à permettre au maître d'ouvrage de mesurer la faisabilité et le phasage du projet tant en termes d'investissement que de fonctionnement

Cet objectif général peut se décliner comme suit :

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme : au-delà de la réalisation d'un équipement public regroupant plusieurs fonctions, le projet concerne la restructuration et le réaménagement de l'ensemble de l'îlot qui comprend le musée René Baubérot actuel et ses annexes, l'emplacement de l'ancien collège Notre Dame aujourd'hui démolit et l'ensemble des espaces publics attenants. **Il s'agit donc de proposer différentes orientations puis un scénario d'aménagement et d'organisation dans l'espace du projet dans son contexte urbain** en tenant compte des contraintes patrimoniales, fonctionnelles (circulations piétons, cyclistes, voitures, bus), stationnement des véhicules, fléchage et signalétique (accessibilité...), techniques et réglementaires.
- Etablir un pré-programme de l'équipement (surfaces à créer ou à restructurer, organisation des locaux...) sachant que celui-ci intégrera, parmi les trois fonctions indiquées plus haut :
 - Deux opérations portées par l'intercommunalité :
 - la médiathèque qui viendra s'intégrer dans le réseau de lecture de la communauté de communes Gartempe Saint Pardoux
 - le bureau d'information touristique de l'office de tourisme intercommunal, qui fonctionnera avec le bureau localisé à Saint-Pardoux (points restant à valider)

- Deux opérations portées par la commune de Châteauponsac :
 - le musée René Baubérot pour lequel il est envisagé une nouvelle scénographie synonyme de renouvellement du contenu, de mise aux normes et d'agrandissement
 - les aménagements urbains
 - Esquisser le fonctionnement global de la future structure : moyens humains et matériels, fréquentation prévisionnelle, synergies commerciales et plan de communication à mettre en œuvre, budget, maîtrise d'ouvrage du projet et structure juridique susceptible de porter le fonctionnement.
- Le projet culturel et touristique est bien perçu comme un élément majeur de la politique municipale, en matière de dynamisation du centre de Châteauponsac, et de la commune, d'une manière générale.

A Chateauponsac, le projet de médiathèque s'inscrit pleinement dans une volonté de revitalisation du centre bourg visant notamment à favoriser la convivialité, à offrir un véritable lieu de vie. Pour cela, il importe que la création de la médiathèque permette d'apporter des qualités nouvelles sur le plan urbain et social.

Afin que la médiathèque intervienne comme un élément restructurant de l'espace public il importe de prendre en compte :

- L'impact spatial du bâtiment
- Les relations avec les autres constructions du site, notamment les équipements publics
- La qualité des espaces libres.

Comme tout équipement, une médiathèque quelle que soit sa taille joue un rôle de représentation et doit affirmer son appartenance à l'espace public.

Pour renforcer l'attractivité des équipements, les médiathèques peuvent avoir des espaces communs avec d'autres programmes et ainsi générer une animation urbaine plus forte.

L'intervention sur le musée vise à remplacer cet équipement majeur au cœur de l'offre touristique et culturelle de la Haute-Vienne, et de lui redonner son rôle de médiation avec le patrimoine du territoire et de moteur de la fréquentation touristique de la commune, tout en tenant compte de son classement de Musée de France, et des implications de cette appartenance.

La création du bureau de Chateauponsac de l'Office de Tourisme Gartempe Saint-Pardoux, répond à l'enjeu traduit par le nouveau classement en vignueur, qui a pour objectif de mettre en conformité les offices de tourisme avec les attentes des visiteurs, des prestataires touristiques et des agents économiques des territoires.

Il s'agit de construire « l'office de tourisme de demain ».

A ces fins, il paraît important d'appuyer, en premier lieu, le projet sur l'élaboration d'un diagnostic détaillé du site d'accueil :

- A l'échelle élargie : le positionnement du site dans le territoire en termes de lisibilité et d'accès, la prise en compte des grandes liaisons : réseau ferroviaire, liaisons routières, maillage piéton sans oublier la présence de la rivière. La question des réseaux sera également abordée à ce niveau : alimentation EDF, AEP, assainissement...
- A l'échelle de la ville ancienne en terme d'histoire (la constitution et l'évolution de la ville : mise en relief de l'évolution de la structure urbaine au travers notamment de la superposition du cadastre napoléonien et actuel, des différentes entités, de leurs limites, de leurs articulations..),
- de fonctionnements et d'usage (commerces, équipements, flux des déplacements (routiers, cyclistes, piétons..), la hiérarchisation des voiries, organisation du stationnement (habitants, visiteurs..). Sera également prise en compte la question des espaces publics et de leur articulation ainsi que de leurs usages quotidiens ou temporels (manifestations, marchés..). La question de la temporalité sera intégrée afin de prendre en compte les fonctionnements durant et hors saisons touristiques
- Ce diagnostic sera dans un second temps affiné à l'échelle plus spécifique du vieux Fort.

Le diagnostic urbain et fonctionnel intégrera le projet en cours d'aménagements des espaces publics ainsi que le résultat des fouilles archéologiques programmées suite à la démolition de l'ancien collège Notre Dame.

- A l'échelle du paysage en termes principalement de vues et de perceptions (visibilité et covisibilité).
- A l'échelle du bâti lui-même au travers à la fois :
 - d'une analyse architecturale visant à mettre en relief les caractères d'identité et les éléments patrimoniaux à valoriser, mais aussi les éventuelles évolutions et/ou éléments banalisants à effacer.
 - d'un diagnostic sanitaire et technique destiné à identifier les pathologies éventuelles de l'édifice ainsi que les « faiblesses » au regard du futur programme envisagé.
 - de l'analyse des différents éléments bâtis en termes de positionnement, de lisibilité et d'articulation avec le contexte urbain.
- un diagnostic détaillé sera réalisé sur le musée René Baubérot et la maison du Terroir afin d'en définir les conditions de mises aux normes en termes d'accessibilité, de défense incendie voire d'amélioration des performances thermiques, en adéquation avec le caractère identitaire et fonctionnel des lieux. Une attention particulière sera portée aux conditions générales actuelles de conservation et de sécurité des collections au regard notamment des attentes d'un « Musée de France »
- une approche plus synthétique sera menée sur les autres éléments bâtis : maisons parcelles 576 et 575, grange parcelle 207. Cette approche pourra être affinée au vu du scénario retenu.
- A l'échelle réglementaire : une synthèse des contraintes et des servitudes en place sera dressée afin d'identifier leurs portées sur le futur projet. L'environnement immédiat du bâti sera abordé à ce niveau en termes de foncier, de voisinage...
- A l'échelle des réalités touristiques et culturelles de Châteauponsac et de son territoire

2 LES DONNEES DU TERRITOIRE

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Maïka Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

2. Présentation générale

2.1 La situation géographique

La commune de Chateauponsac, chef lieu de canton de 2252 habitants, se situe au Nord-Est de la ville de Limoges, à une dizaine de kilomètres de l'autoroute A20, en surplomb de la vallée de la Gartempe. Elle fait partie du Pays du Haut Limousin.

Chateauponsac est la troisième commune du département en termes de superficie. Son territoire qui s'étend sur 6 879 hectares.

A l'échelle locale, les pôles de vie majeurs sont Bellac à l'ouest et Bessines à l'est. Chateauponsac joue toutefois un véritable rôle de relais dans la vie locale.

Le relief du territoire communal, dont les extrêmes représentent près de 250 m de déclivité totale, s'articule autour de deux axes que constituent les rivières de la Gartempe et de la Semme délimitant trois zones distinctes.

Le réseau hydrographique de la commune de Châteauponsac est composé de deux bassins versants :

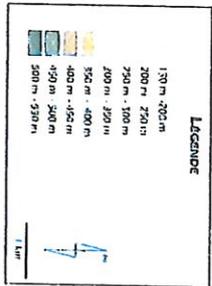
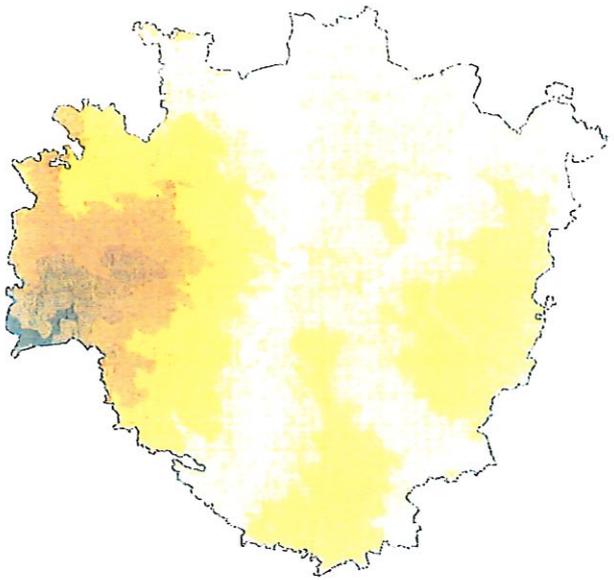
- au Sud, le bassin versant de la Gartempe qui occupe environ 2/3 du territoire communal.
- au Nord, le bassin versant de la Semme.

Chateauponsac bénéficie d'un site naturel exceptionnel : site inscrit de la vallée de La Gartempe, et d'un patrimoine bâti et urbain à préserver.

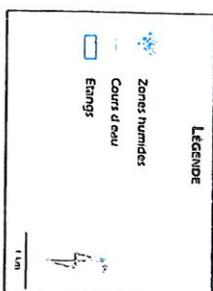
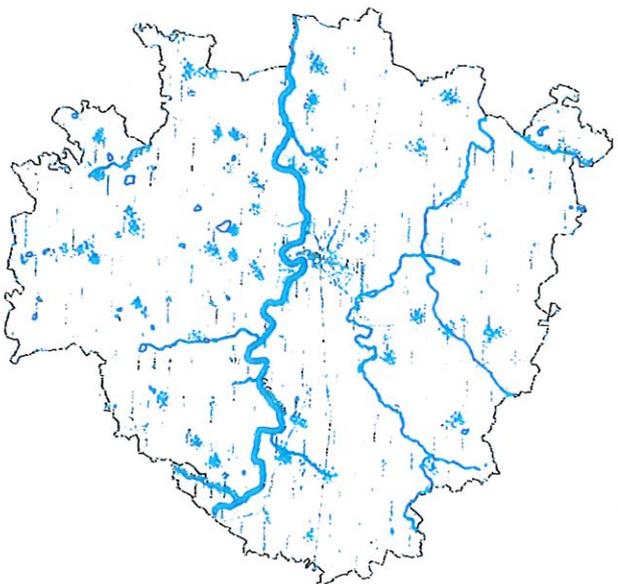
Ont été mis à jour à Chateauponsac des vestiges datant de l'époque préhistorique, de l'époque gallo-romaine puis du moyen-âge.

La ville est desservie par la RD 711 (Avenue d'Alsace) en provenant l'autoroute A20 en direction de Bellac. Au départ de La Place Mazurier, l'accès vers le quartier du vieux Fort chemine de la route départementale, par les places Ducoux et de la République (place de la mairie), la rue Jeanne d'Arc jusqu'à la place de l'église. Le cheminement dans la vieille ville se poursuit jusqu'au faubourg du Moustier en surplomb de la Gartempe. **Un programme d'aménagement centre-bourg est actuellement engagé par la municipalité.**

**CARTE TOPOGRAPHIQUE
DE CHÂTEAUPONSAC**



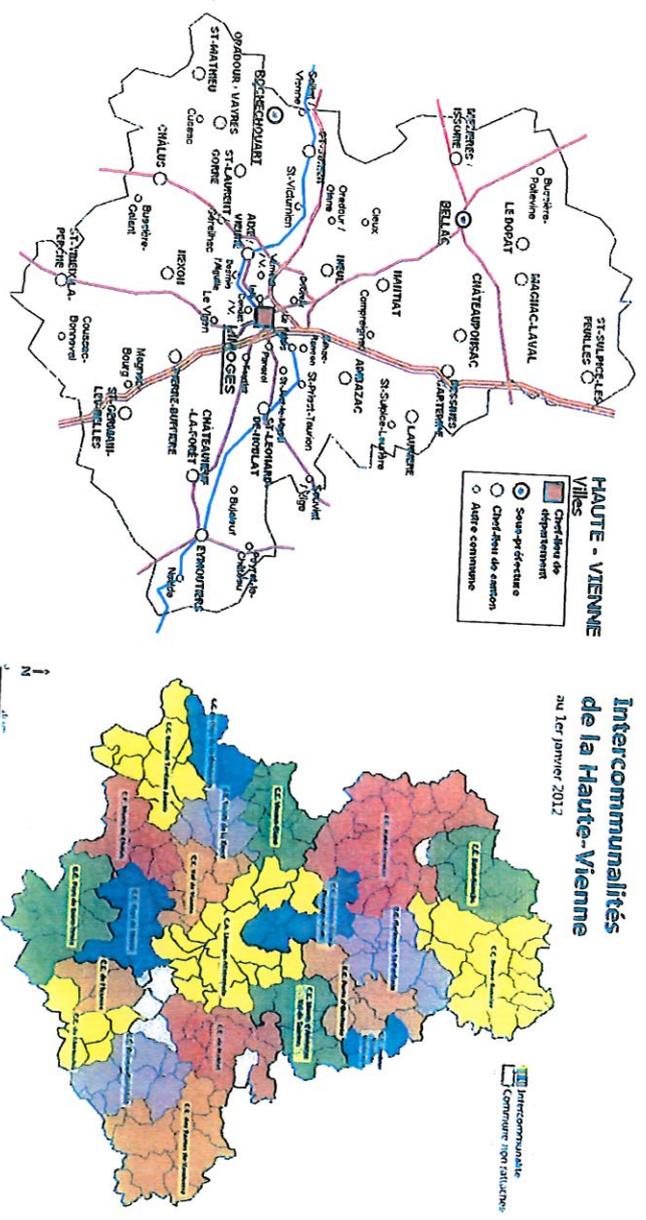
**CARTE HYDROGRAPHIQUE
DE CHÂTEAUPONSAC**



La commune de Chateauponsac appartient à l'arrondissement de Bellac et à la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux. La Communauté de communes qui comprend 8 communes, comptait au dernier recensement (2009) 5451 habitants. Elle détient, parmi ses compétences, la création et la gestion de la médiathèque, sur les deux sites de Chateauponsac et de Roussac, ainsi que la gestion de l'office de tourisme intercommunal. Elle n'a pas statué sur la création des locaux de l'office de tourisme, lesquels pourraient rester à l'échelle communale.

La Communauté de communes verse une subvention au Musée Baudérot, au même titre qu'à d'autres associations d'intérêt communautaire, bien que le musée ne soit pas intégré dans ses compétences touristiques ou culturelles.

L'enjeu territorial du projet de Chateauponsac est cependant clairement perçu, mais la Communauté de communes n'a pas encore délibéré quant à son engagement dans cette opération.



Le contexte socio-économique

Les données démographiques de la commune

La commune de Chateauponsac a une population stable de 2252 habitants.

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	2885	2849	2604	2409	2252	2175
Taux de variation annuelle (%)	-0,20	-1,3	-1,0	-0,7	-0,4	
Taux de variation (%)	-1,25	-8,6	-7,5	-6,5	-3,4	

Source : Insee, RP 1968 à 1990 dénombremments - RP 1999 et RP 2007 exploitations principales.

➤ Nature de l'évolution

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007
Taux de natalité (en pour mille)	11,3	8,0	8,6	7,2	7,6
Taux de mortalité (en pour mille)	15,8	16,4	18,0	18,6	19,2
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	-1,3	-1,0	-0,7	-0,4
- due au solde naturel (%)	-0,4	-0,8	-0,9	-1,1	-1,2
- due au solde apparent des entrées sorties (%)	+0,3	-0,4	0,0	+0,4	+0,7

Source : Insee, RP 1968 à 1990 dénombremments - RP 1999 et RP 2007 exploitations principales - Etat civil.

Le canton dont Chateauponsac est le chef-lieu, comptabilise une densité d'environ 22 hab/km². En 2007, la commune enregistrerait une densité de plus de 31 hab/km². Cela s'explique en premier lieu par la qualité de chef-lieu de canton mais également par l'attractivité du bourg et de ses nombreux services, commerces...

L'évolution de la population sur le territoire communal a suivi deux phases : une phase de stabilité de 1846 à 1911 (la commune recensait alors environ 4 000 habitants) puis une diminution régulière jusqu'à maintenant. Le phénomène se retrouve également à l'échelle du canton en plus accentué.

On note cependant une stabilisation du déclin démographique depuis 2007 et une reprise au dernier recensement de 2009, pour retrouver le niveau de 1999.

ESPTALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudelhal ethno-muséographe - juillet 2013

Un autre phénomène observable sur la commune est la différence d'occupation entre le bourg et les 80 villages qui l'entourent. Avant 1968, la population était plus importante dans les villages, la situation s'est depuis inversée.

➤ **Répartition de la population par tranche d'âge**

Cette population est âgée, à l'image de celle du département et de la région. Avant 1990 la population communale n'était pas aussi âgée qu'à l'heure actuelle.

Le changement peut s'expliquer par le fait que les populations plus jeunes se dirigent vers des villes plus importantes mais aussi par l'allongement de la durée de vie.

Les prix en ville augmentant de plus en plus, cette tendance tendrait à s'inverser. Les communes proches de grandes villes ont donc tout intérêt à proposer des surfaces constructibles à ces nouveaux ménages en quête de « ruralité ».

➤ **Evolution de la taille des ménages**

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,2	3	2,6	2,3	2,2	2,1

Source : Insee, RP 1968 à 1990 dénombremments – RP 1999 et RP 2007 exploitations principales.

Comme sur l'ensemble du territoire français, la taille des ménages diminue. Cela est en partie dû à la décohabitation des jeunes et à l'augmentation des personnes seules. Ainsi, le nombre de ménages a augmenté pendant la période 1999-2007 passant de 980 à 1017 ménages.

Annexe 2 Les données démographiques de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

La tranche d'âges la plus représentée sur la Communauté de Communes est celle des 45-59 ans (près de 21 %), suivi de celle des 30-44 ans (près de 19 %) et de celle des 60-74 ans (18,4 %).

Les 0-14 ans, correspondant à la clientèle scolaire ne représentent que 14,6% de la population totale.

Cette population adulte d'âge plutôt mûr et d'âge moyen est à prendre en compte dans le projet de la médiathèque, en complément des enfants et adolescents qui restent un public cible essentiel, notamment dans le cadre scolaire.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 591	100,0	2 737	100,0
0 à 14 ans	365	14,1	416	15,2
15 à 29 ans	303	11,7	276	10,1
30 à 44 ans	506	19,5	497	18,2
45 à 59 ans	580	22,4	522	19,1
60 à 74 ans	479	18,5	500	18,3
75 à 89 ans	336	13,0	479	17,5
90 ans ou plus	23	0,9	46	1,7
0 à 19 ans	481	18,6	526	19,2
20 à 64 ans	1 478	57,0	1 382	50,5
65 ans ou plus	633	24,4	829	30,3

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

2.4.3 Le parc résidentiel

Le bâti se développe à l'extérieur tandis que le centre bourg se vide où devient résidences secondaires.

➤ Catégorie des logements

	1999	2007
Ensemble des logements	1999	2007
Résidences principales	1402	1450
Part de l'ensemble des logements	983	1017
Résidences secondaires et logements occasionnels	70,1%	70,2%
Logements vacants	232	233
	187	199

Source : Insee, RP 1999 et RP 2007 exploitations principales.

La commune compte 42 logements de plus qu'en 1999 dont 34 résidences principales supplémentaires. On voit donc que l'habitat est majoritairement composé de résidences principales. Il est constitué en grande partie d'habitations individuelles anciennes et de grande taille (plus de 4 pièces). L'augmentation du nombre de logements est corrélée au taux de vacance (13,7%), qui est supérieur à la moyenne départementale.

Annexes - Les équipements

- Les équipements scolaires

La commune de Châteauponsac offre une scolarité allant de la maternelle au collège :

- Ecole maternelle Louise MICHEL
- Ecole élémentaire Jules FERRY
- Ecole maternelle et primaire accueillant 137 élèves et ce chiffre est en augmentation.
- Collège Louis TIMBAL accueil 170 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} avec 2 niveaux par classe

Il existe des transports scolaires pour le collège et pour le primaire / maternelle.

- Halte garderie, centre de loisirs, maison de retraite

La commune de Châteauponsac dispose d'une garderie /aide aux devoirs.

Une crèche gérée par la Mutuelle du Limousin est implantée en face de l'ancienne Gendarmerie.

Un centre aéré « Les Petites Canailles » existe sur le territoire de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux. Il se situe à Roussac. Des garderies sont assurées à Roussac et à Châteauponsac le matin et le soir. Une navette gratuite fonctionne entre les deux.

La commune de Châteauponsac recense une maison de retraite type EHPAD « L'âge d'or ». En 2011, une unité Alzheimer de 14 lits et 2 accueils jour a été ouverte nécessitant un agrandissement des bâtiments existants.

- Les équipements sportifs

La commune possède un stade municipal, un gymnase, un dojo et deux courts de tennis. On recense également une piscine et un mini golf situés au village vacances mais ouverte à tous du 1^{er} Juillet au 31 Août.

- Les équipements socioculturels

La commune de Châteauponsac offre à ses habitants :

- la salle culturelle « Jean Sénamaud » (salle de réunion de plus de 200 m², équipée de sonorisation, écran, rétroprojecteur).

ESPTALIE Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

- la bibliothèque intercommunale située avenue Jules Ferry dans le bourg et ouverte les mercredis, vendredis et samedis avec un accès internet,
- le musée « René Beaubérot »
- la salle de fêtes (salle de réception et de spectacle d'une totalité de 528 m² comprenant une salle de danse, une cafétéria avec bar et vestiaire, une salle de réunion de 55 m², une cuisine équipée)
- la salle Jules Ferry (ensemble composé d'une salle pouvant contenir une quarantaine de personnes assises)

- Les équipements administratifs

En équipements divers, la commune dispose d'une mairie, d'un poste, d'une gendarmerie et d'une permanence du trésor public dans les locaux de la maison de retraite.

Les locaux de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux sont également implantés dans la commune.

2.2.2.3 - Les commerces et les services

Le bourg de Chateauponsac dispose d'un tissu commercial comprenant plusieurs installations récentes : salon de thé, bourellier, jardinage, vétérinaire, esthéticienne, toilettage pour animaux....

La commune soutient l'implantation de commerce grâce à l'exercice du droit de préemption sur la vente de maisons avec pas de portes. Une dizaine de commerces se sont implantés dans le bourg et en périphérie immédiate depuis le début de la mandature dont plusieurs dans des locaux que la mairie avait acquis. Il est à noter toutefois que de nombreux commerces demeurent vacants.

A noter également l'implantation à la sortie du bourg de commerces qui engendrent avec les lotissements un phénomène de déplacement : le centre bourg se vide au profit de l'extérieur.

Une maison de santé sera aménagée dans un bâtiment récemment acheté situé à proximité de la Mairie.

L'étude des secteurs d'activités permet de mieux définir les dynamiques économiques de la commune et de répertorier les différentes entreprises, sociétés et commerces.

Les commerces de proximité et services présents dans le bourg

Aujourd'hui, on constate que la proximité des commerces et des services devient un facteur de choix dans la localisation résidentielle, tant en matière d'accession à la propriété que pour la location.

Sur la commune de Chateauponsac, les commerces et services de proximité situés dans le bourg sont :

- commerces de bouche : une boulangerie et une supérette

- restauration/bar : un restaurant/café/bar/pizzeria, un hôtel/restaurant, un salon de thé, un restaurant et une ferme auberge située à Vaubourdolle
- Autres : un fleuriste, une maison de presse, les pompes funèbres, deux agences immobilières, trois coiffeurs, un magasin de chaussures, un magasin de prêt-à-porter et dépôt pressing et mercerie, un magasin de bricolage et un atelier couture/retouche
- trois banques : Crédit Agricole, Banque Tarnaud, Caisse d'Épargne
- deux pharmacies, quatre médecins généralistes, cinq infirmiers regroupés dans un même cabinet, un kinésithérapeute un vétérinaire

On notera également la tenue de marchés les vendredis, samedis et dimanches devant la mairie ainsi qu'une vente directe à la ferme de Vaubourdolle.

L'industrie et l'artisanat

Selon les données de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne, la commune compte 39 entreprises artisanales.

2.2.6 Les transports

Châteauponsac est très accessible, aussi bien depuis le nord du département que depuis l'agglomération de Limoges par l'autoroute A20 puis la D 711 et la nationale 145. Il s'agit d'axes à fort flux routiers, toute l'année. En effet, en 2007, l'A20 drainait une moyenne annuelle comprise entre 20 000 et 30 000 véhicules jour, tandis que la N 145 en drainait entre 5 000 et 10 000.

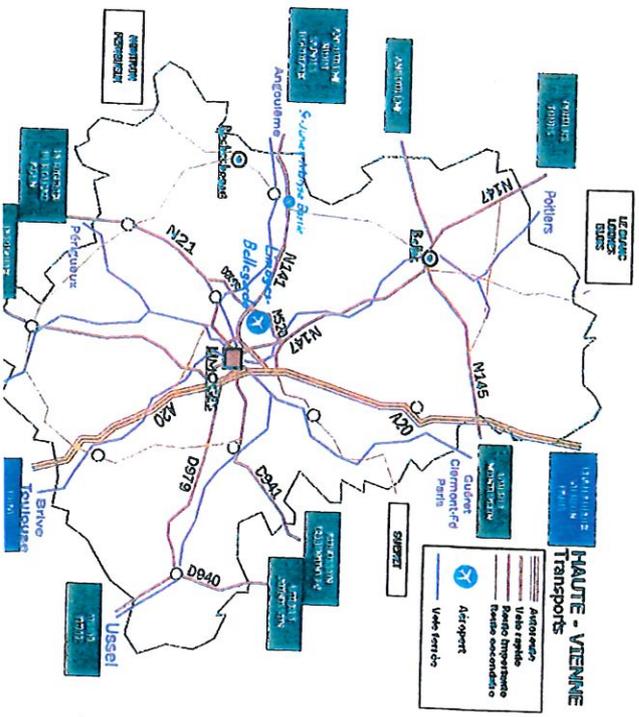
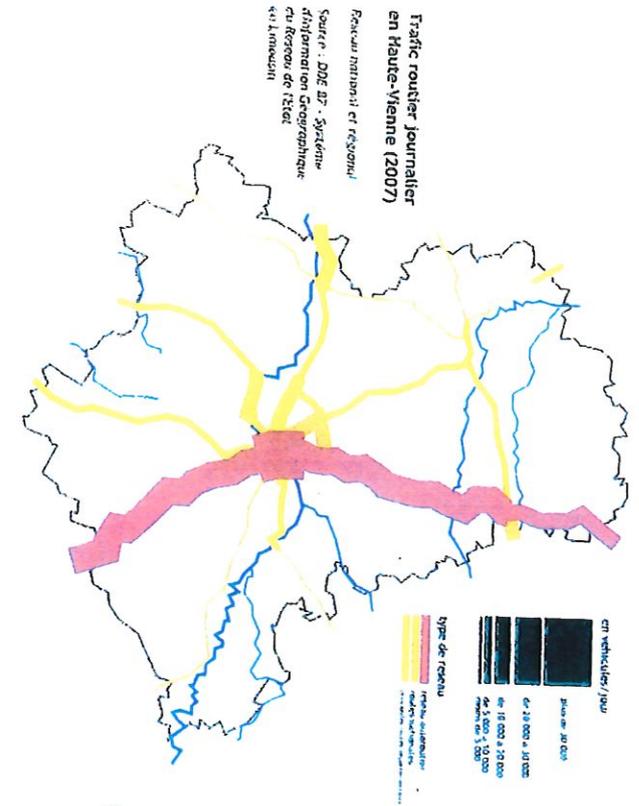
La ville de Châteauponsac est un carrefour de plusieurs voies départementales :

- La RD 711 provenant de l'A20 et de Bessines-sur-Gartempe à l'est traverse la commune d'est en ouest et devient RD1 après avoir traversée Châteauponsac en direction de Bellac. La RD 711 bifurque à Châteauponsac direction le sud-ouest et Nantiat
- La RD 44 et 45 permettant de rejoindre la RN 145 au nord

A partir de ce maillage, tout un réseau de voies communales en bon état dessert les différents villages de la commune. Châteauponsac est relié à Limoges et à Bellac par le service des cars de la Régie Départementale (la RDTHV). La ligne Châteauponsac - Bellac en passant par Rancon et Blanczac est en service les mercredis et samedis avec un départ de Châteauponsac à 9h00 et un retour vers 12h00.

La ligne Châteauponsac - Limoges a plusieurs allers / retours :

- du lundi au samedi départ 6h00 arrivée 7h30 à Limoges Gare des Charentes,
- et dans le sens des retours : du lundi au samedi départ 18h15 arrivée 15h53 gare routière de Châteauponsac, les mercredis et samedis départ 12h25 arrivée à Saint Pardoux à 13h30, les samedis départ 17h15 arrivée 18h53 à la gare routière de Châteauponsac.



acte 6

phe - juillet 2013

2.3.1 Données de cadrage de la Haute-Vienne

La Haute-Vienne comptait en 2011 24 427 lits marchands représentant 25,6 % des 95 427 lits du département.

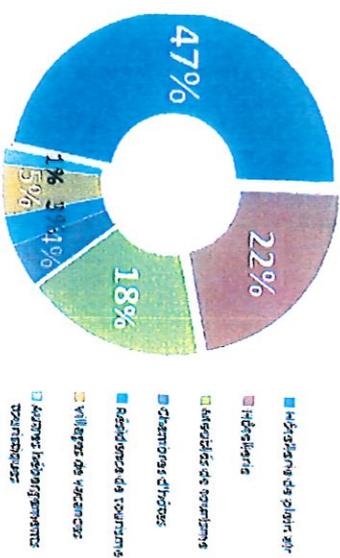
L'hôtellerie de plein air représente à elle seule près de 50 % de la capacité d'accueil avec un total de 11 515 lits.

Les nuitées :

Types d'hébergements	Nuitées totales	Taux d'occupation moyen
Hôtellerie de plein air	199 179	16,6 %
Hôtellerie	620 861	51,8 %
Gîtes ruraux et meublés tourisme	292 249	36 %
Chambres d'hôtes	79 935	21,9%

L'hôtellerie de plein air et l'hôtellerie traditionnelle se situent aux deux extrémités de l'échelle en matière de taux d'occupation. Ce point n'est pas anodin à Châteauponsac, situé à proximité d'un pôle d'hôtellerie de plein air (lac de Saint-Pardoux) et d'un pôle hôtelier (Bessines).

Répartition des lits touristiques marchands selon le type d'hébergement



Source : Base de données COTOURT, INSEE Limousin 1^{er} juillet 2011

Les 10 sites les plus visités du département sont :

Sites	Données de fréquentation

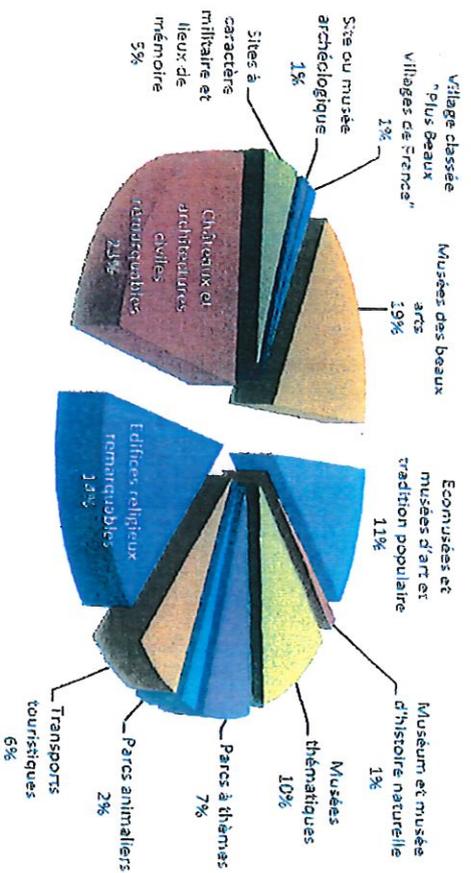
Aucun site du territoire de Châteauponsac et de sa communauté de communes n'entre dans le classement des 20 lieux les plus visités. Le musée René Baubérot se classe à la 29^{ème} place des sites départementaux avec 2 837 entrées.

Le Parc Acrobatique en Hauteur de Saint-Pardoux totalise quant à lui avec 4 586 entrées (26^{ème} place).

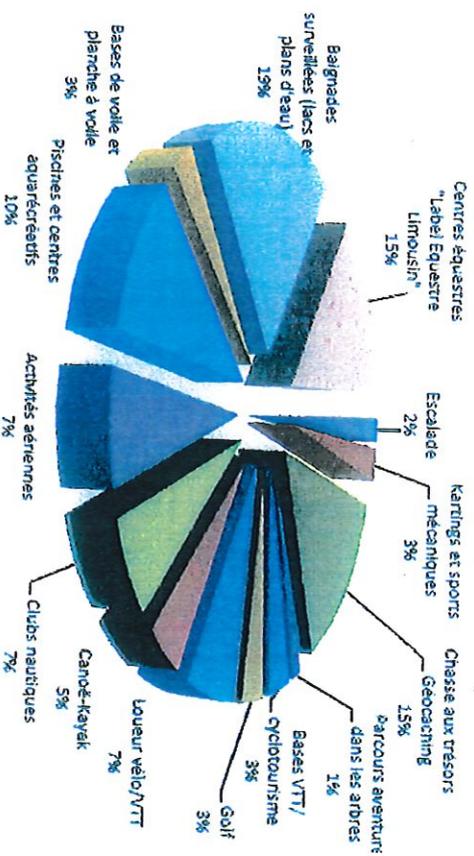
Liste exhaustive des sites de visite de la Haute-Vienne :

nom	Somme entrées payantes	Somme entrées gratuites	Total annuel	Communes
Village Martyr d'Oradour sur Glane		138000	138000	Oradour sur Glane
Train touristique de Vassivière	0	103860	103860	Limoges
Centre de la Mémoire d'Oradour sur Glane	86785	5992	92777	Oradour sur Glane
Parc zoologique et paysage du Reynou	64500	8500	73000	Le Vigen
Bateau taxi de Vassivière	0	65703	65703	Vassivière
Musée des Beaux Arts	4943	48245	53188	Limoges
Aquarium du Limousin	35397	4593	39990	Limoges
Parc de Bellevue	24561	2385	26946	Limoges
Musée de la résistance et de la déportation	1503	21228	22731	Limoges
Petit Train Touristique OT Limoges	20648	738	21386	Limoges
Galerie des Hospices	16938	2434	19372	Limoges
Musée national de la porcelaine Adrien Dubouché	8818	9843	18661	Limoges
Exposition Porcelaine de Limoges à la Mairie	15292	2603	17895	Limoges
Château de Châllucet	1024	12474	13498	Saint-Jean Ligoure
L'Escalier bateau-restaurant	12858	0	12858	Vassivière
Musée d'Art Contemporain	7108	5698	12806	Rochechouart
Écomusée la Cité des Insectes	12506	0	12506	Nedde
Moulin du Gât	11804	422	12226	Saint-Léonard
Four des Casseaux	12000	0	12000	Limoges
Espace Paul Rebervoille	9538	2409	11947	Eymoutiers
Maison de la Boucherie Limoges	0	9241	9241	Limoges
Cité des Métiers et des Arts	3861	3638	7499	Limoges
L'Escalier bateau-mouche	5497	0	5497	Vassivière
Atelier-Musée de la terre de Puychery	5192	0	5192	Saint-Hilaire les Places
Maison de l'Émail	1091	0	1091	Limoges
Parc Acrobatique en Hauteur	4586	3753	8339	Limoges
FRAC Limoges	456	0	456	Saint-Pardoux
Tourbière des Dauges	0	3496	3496	Limoges
Musée René Baubert	0	3093	3093	Saint-Léger la Montagne
Ferme de Villetavard	0	2837	2837	Châteauponsac
Train à vapeur (Chemin de Fer Touristique Limousin Périgord)	2211	434	2645	Villetavard
Musée de la Résistance	2274	0	2274	Limoges
Musée des distilleries limougeaudes	1563	302	1865	Peyrat le Château
Tour du lac de Vassivière en Limousin - KIM 42	0	1645	1645	Limoges
Musée Régional de Minéralogie et de Pétrographie	620	1000	1620	Vassivière
Musée Gay-Lussac	1130	472	1602	Ambazac
Nostalgie rurale	0	942	942	Saint-Léonard
Vélo-rail de l'espace Hermeline	897	15188	16085	Montrol Senard

Les musées (tous types confondus) représentent 42% de l'offre culturelle. Parmi ceux-ci, on note la part des musées de beaux arts (19%, comprenant notamment les musées de Limoges) et des musées d'art et tradition populaire (11%). Viennent ensuite les châteaux, villages de caractère et édifices religieux (37 %).



L'offre en équipements de loisirs de la Haute-Vienne est constituée en premier lieu par les baignades, centres aquatiques et bases de loisirs (32%), fruit d'années d'effort d'aménagement exercées par les collectivités. Il s'agit là d'une offre très classique. On notera le développement récent des chasses au trésor et géocaching (notamment sous l'impulsion de la région Limousin)



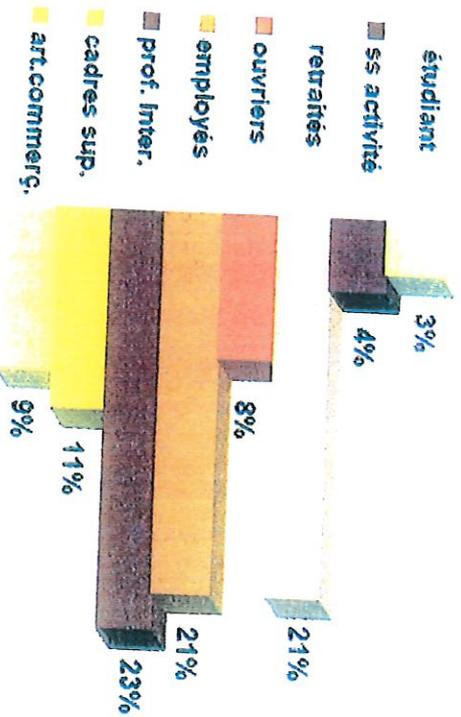
Les activités de randonnée pédestre sont très largement représentées avec 2000 km de sentier protégés et balisés, ainsi que la pêche avec 2242 km de cours d'eau. Ces deux domaines constituent un point fort du tourisme de la Haute-Vienne.

2.3.3 Les clientèles touristiques de la Haute-Vienne

L'enquête de clientèle réalisée par le Système d'Observation des Clientèles en Limousin (SOCL) montre que : « Les couples sans enfant (51,1%) sont les plus nombreux, devant les familles avec enfants (29,6%), les personnes seules (8,6%) et les visites à des amis (7%). 2% sont organisés en groupe.

En ce qui concerne les classes d'âge, on note la forte présence des jeunes seniors entre 50 et 64 ans (38,7%) et des seniors de plus de 65 ans qui représenteraient 11,1% des touristes observés. Les moins de 50 ans représentent 40,5% des répondants.

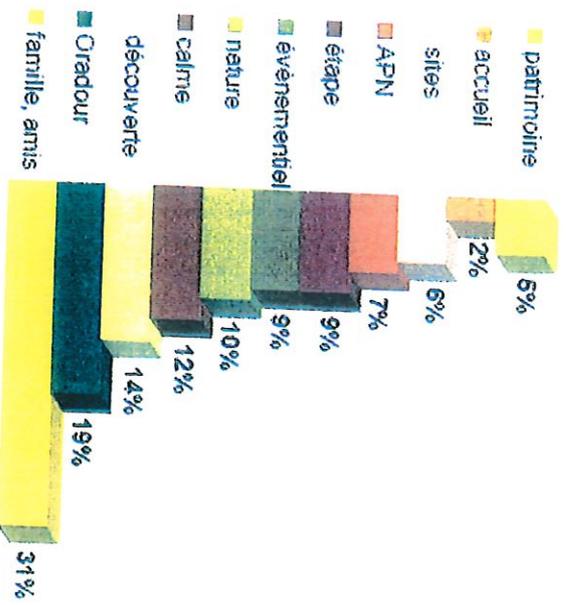
Selon l'étude de clientèles menée en 2008 par Catherine Jousset et Françoise Clermont, les CSP moyennes et modestes sont le plus largement représentées parmi les actifs : les CSP + restent sur des marchés touristiques avec des exigences qualitatives quant au patrimoine notamment (tendance globale)



Enquête de clientèle touristique en Limousin, Résultats pour la Haute-Vienne – Mars 2009

Les motivations des clientèles pour se rendre en Haute-Vienne se regroupent en 5 grandes catégories :

- La présence de famille ou d'amis
- La visite d'Oradour, le tourisme de mémoire
- Le calme, la tranquillité, le besoin de repos
- Le patrimoine naturel
- L'événementiel

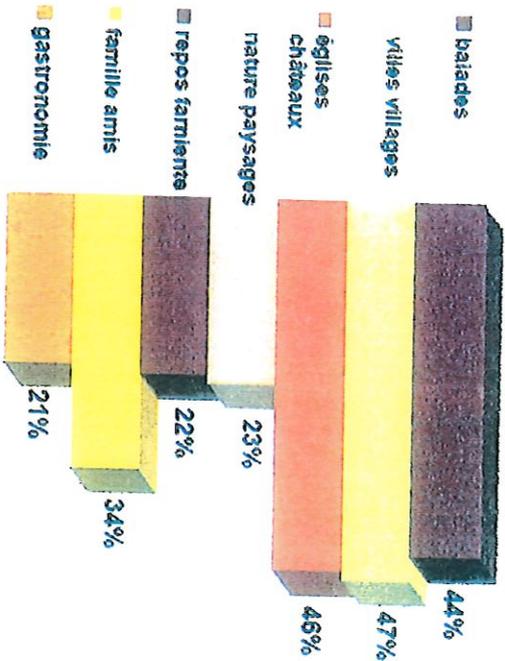


Enquête de clientèle touristique en Limousin, Résultats pour la Haute-Vienne - Mars 2009

La visite de sites et le patrimoine ne constituent une motivation que pour 5 à 6 % des clients, ce qui est très faible en comparaison avec d'autres départements en milieu rural du sud-ouest de la France, qui ont une image forte dans ce domaine.

Même si la découverte du patrimoine ne constitue pas une motivation en soi, une fois sur place, les visiteurs privilégient ce type de visites, ainsi que :

- les activités de pleine nature
- le repos, la détente, la convivialité
- les animations et la découverte de productions locales



Enquête de clientèle touristique en Limousin, Résultats pour la Haute-Vienne – Mars 2008

2.3.4 Chateauponsac et son territoire

La commune de Chateauponsac est couverte par un office de tourisme communautaire et Chateauponsac.

Les éléments suivants portent principalement sur la Communauté de Communes Gartempe – Saint Pardoux, échelle la plus pertinente pour envisager la situation touristique de Chateauponsac. Certaines données pourront concerner le Pays du Haut Limousin lorsque les chiffres ne sont pas disponibles plus localement.

2.3.4.1 La Capacité d'accueil

La Communauté de Communes compte 1 119 lits marchands et 4 010 lits non marchands (soit 4,5% des lits marchands du Département). Ces lits marchands sont répartis de la façon suivante :



Tableau de bord 2012 – OTC Gartempe Saint Pardoux

Ces capacités d'hébergement ne dérogent pas à la tendance départementale avec une prédominance de l'hôtellerie de plein air (le camping de Châteauponsac et les deux campings du lac de Saint-Pardoux, géré par la même société – Aquadis Loisirs). En revanche, on note la faiblesse de la capacité d'accueil hôtelière et la part importante des meublés de tourisme.

Châteauponsac compte 260 lits marchands soit 23 % des lits du territoire.

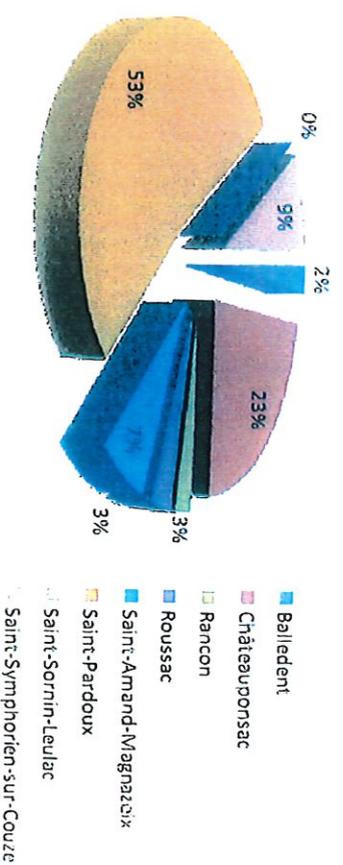


Tableau de bord 2012 – OTC Gartempe Saint Pardoux

En termes d'accueil, la commune de Châteauponsac recense :

- le village vacances « Le Ventenat » ouvert tout l'année composé d'un camping de 43 emplacements (tente, caravane, camping car) et d'un hameau de gîtes classés confort (2 épis) d'une capacité totale de 65 lits. Le village vacances propose également la possibilité d'organiser des séminaires, des stages, des rassemblements...
- On trouve sur le site un bar-restaurant. Les animations proposées sont la baignade en piscine, le kayak, la pêche, le volleyball, minigolf, billards, la randonnée...
- une chambre d'hôtes labellisée Gîte de France (3 épis) au domaine des Baux (capacité 7 personnes – 3 chambres).
- des gîtes labellisés Gîte de France
 - deux aux Moulins de la Vilette (capacité 6 à 4 personnes)
 - à la Plagne (capacité 8 personnes)
 - au Moulin de Taillaud (capacité 5 personnes)
- un gîte labellisé « Clévacances » à la Josnière (capacité 4 personnes)

En ce qui concerne le nombre des nuitées, les seuls éléments disponibles concernant le lac de Saint-Pardoux qui totalise environ 30 000 nuitées par an.

3.4.2 Fréquentation de l'office de tourisme 1

Années	Accueillies à Châteauponsac	Accueillies à St Pardoux
2008	2384	3088
2009	2308	3046
2010	2588	2721
2011	1688	3035
2012	1910	2660

⁴ Source : OTC Gartempe – Saint Pardoux

La forte hausse du nombre de personnes accueillies au bureau de l'OT de Châteauponsac en 2012, s'explique par une vacance de personnel en 2011. Ce local, malgré sa localisation sur un lieu de passage, n'a jamais accueilli plus de 3000 visiteurs. Il est handicapé par sa faible taille et sa configuration peu adaptée au développement de sa fréquentation.

Le local de Saint Pardoux a accusé une baisse de fréquentation en 2012, mais la différence est relativement modeste entre les deux sites qui reçoivent ensemble de l'ordre de 5000 personnes.

Les profils des touristes du département de la Haute-Vienne sont applicables au territoire.

Une différence notable existe sur la nature des demandes recensées dans les deux bureaux de l'office de tourisme : prédominance des activités de pleine nature à Saint-Pardoux, et des activités de découverte à Châteauponsac.

4.4.3 L'offre d'activités 2

L'offre touristique hors hébergement se positionne autour de 3 axes majeurs :

- la pleine nature
- l'art et l'artisanat
- l'événementiel

Si le patrimoine naturel du territoire est exploité à travers les activités de pleine nature, le patrimoine culturel et bâti reste largement à valoriser.

Le musée René Baubérot constitue l'offre de visite la plus importante du territoire de la Communauté de communes (voir analyse plus loin).
Pour la restauration sur le territoire on trouve :

- une ferme auberge à Vaubourdolle
- Le Bistrot : restaurant/café/bar/pizzeria place Mazurrier dans le bourg
- Le Castellium : hôtel/restaurant dans le bourg
- L'instant thé : salon de thé place de la république dans le bourg

⁵ Source : Tableau de bord 2012 – OTI Gartempe Saint Pardoux

A noter que le restaurant le « Chabatz d'Entrar », qui possédait une importante clientèle, dont des groupes dans le cadre de circuits de visites incluant le musée Baubérot, va être repris, après plusieurs années de fermeture.

3.3.4 Les activités de pleine nature

L'offre de pleine nature sur le territoire de Gartempe – Saint Pardoux, ce sont :

- 13 sentiers de randonnée (dont 5 sur **Châteauponsac**)
 - o Le chemin de l'Osmonde royale 27,5 km
 - o Le sentier des narcisses 9,5 km
 - o Le sentier du Petit Monteil et de Lavallette 7,5 km
 - o Le sentier de Chênepierre 9 km
 - o Le sentier de Létrade 6 km
 - Ces différents sentiers ont fait l'objet d'une inscription au titre du PDIPR du Conseil Général de la Haute-Vienne. Ce dernier mène une politique en faveur de la randonnée structurée autour d'un Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) depuis 2004. Son objectif est d'établir un réseau d'itinéraires de qualité, favorisant la découverte du patrimoine naturel et culturel de la Haute-Vienne.
- 1 base de loisirs nautiques
- 7 plans d'eau réservés à la pisciculture et tout un réseau de cours d'eau
- 5 structures équestres
- le lac de Saint-Pardoux

Cette offre est large et propose des activités de pêche et d'équitation qui distinguent le territoire. Les vallées de la Gartempe et de la Semme proposent des paysages diversifiés et préservés et se prêtent admirablement aux activités de pleine nature, dont le canoë sur la Gartempe, malheureusement plus exploité aujourd'hui faute d'opérateur.

3.4.5 Le lac de Saint-Pardoux

Le lac de Saint-Pardoux est situé à 10 km au sud de Châteauponsac et à 20 mn au nord de l'agglomération de Limoges. Il possède une superficie de 330 ha, sur un domaine propriété du département de la Haute-Vienne de 700 ha.

Le site, caractérisé par ses qualités paysagères et naturelles, attire chaque année un nombre estimé de 100 000 personnes, venues principalement pour la détente sur les 3 plages aménagées, pour profiter de l'espace naturel, mais aussi pour le séjour, dans les deux campings et le centre de vacances implantés sur les rives du lac.

Déjà largement positionné comme un espace de détente et de nature à l'intention de la population du bassin de Limoges et du nord de la Haute-Vienne, le lac de Saint-Pardoux fait l'objet d'une politique d'aménagement orientée vers les loisirs, et le projet de centre aquatique s'inscrit dans ce cadre.

Etablissements / structures	Année	Flux journaliers en nombre de personnes	Nuitées
Camping de Santrop	2010		10 975
Camping de Fréaudour	2010		12 174
Centre de vacances Chabannes	2011		4 060
Camping « jeunes » Chabannes	2011		411
Maison du Lac - Santrop	2010	4687	
Base de Chabannes	2010	1 494	

2.3.4 6 L'art et l'artisanat

Les savoir-faire sont bien représentés en Gartempe - Saint Pardoux.

14 artisans ou galeries d'art sont implantés sur le territoire :

- 1 artiste peintre
- 3 galeries
- 1 céramiste
- 1 porcelainier
- plusieurs artisans travaillant le bois

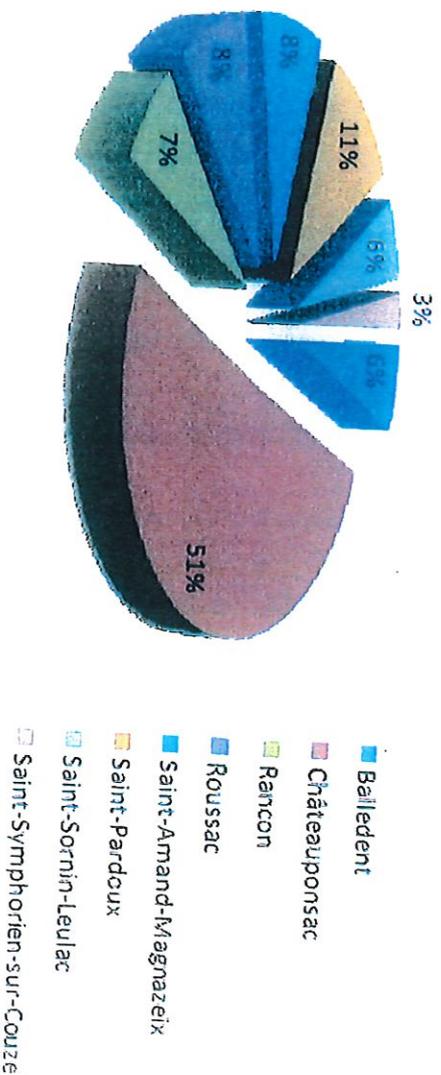
2.3.4.7 Les animations

Parmi les thématiques les plus fréquentes, on retrouve :

- les visites guidées
- les animations artistiques
- les animations sportives
- les marchés et fêtes

Exceptées les visites guidées, ces animations font plus partie de la vie locale du territoire que d'un événementiel touristique à proprement parler.

La répartition sur la Communauté de Communes s'opère de la manière suivante :



ce potentiel reste à développer dans un souci de captation des flux générés par le pôle de Saint Pardoux (voir 2.2.2).

2.3.5 Zoom sur Bessines

2.3.5.1 Capacité d'accueil et fréquentation

Bessines est le pôle d'accueil le plus proche de Châteauponsac. C'est en quelque sorte une porte d'entrée, en connexion directe avec l'autoroute A20. Son statut de Village Etape joue un rôle important dans sa fréquentation.

La Commune de Bessines compte 950 lits marchands et 350 lits non marchands. Le mode d'hébergement le plus répandu est l'hôtellerie classique (5 hôtels-restaurants), suivi par les gîtes (3 gîtes et meublés) et les chambres d'hôtes (2). Bessines dispose également d'un camping.

Les chiffres suivants concernent le Pays de l'Occitane et Monts d'Ambazac car aucune donnée n'est disponible à l'échelle de la commune. Comme pour le Pays du Haut Limousin, ces valeurs sont tout de même représentatives d'une situation applicable à la Commune de Bessines.

Types d'hébergements	Taux d'occupation moyen
Hôtellerie de plein air	10,8 %
Hôtellerie	37,2 %
Gîtes ruraux et meublés tourisme	-
Chambres d'hôtes	-

On constate que les taux de remplissages sont à peu près équivalents ou plus élevés que ceux du Pays du Haut Limousin notamment pour l'hôtellerie classique.

- En 2012, l'office de tourisme de Bessines a accueilli près de 4 500 personnes. Les demandes les plus fréquentes concernent :
- les manifestations
 - les renseignements pratiques
 - le patrimoine et les visites

Il est important de souligner que deux des trois plus fortes demandes concernent des secteurs à traiter dans le cadre du projet touristique et culturel de Châteauponsac.

2.3.5.2 L'offre d'activités

Bessines se caractérise par son offre riche, intégrant plusieurs axes construisant un positionnement classique mais efficace. Les orientations de cette offre sont les suivantes :

- la gastronomie → marchés, restaurants, producteurs, spécialités
- la pleine nature → randonnée, pêche, équitation, cyclotourisme, escalade...
- les activités culturelles → patrimoine, expositions, art et artisanat (Suzanne Valadon)
- l'événementiel → 2 festivals chaque année (Bandafolie's et Graines de Rue)

Même si l'on retrouve des thématiques communes au territoire de Gartempe – Saint Pardoux, le panel d'offres est plus important à Bessines, et surtout plus orienté vers la clientèle touristique, notamment à travers l'événementiel.

Par ailleurs, l'ouverture prévue en juin 2013 du premier parcours – spectacle dédié au minerai d'uranium (Urêka) va constituer un attrait supplémentaire pour le public. Urêka sera l'unique « parc à thème » du département de la Haute Vienne.

2.3.6 Zoom sur la Communauté de communes du Haut Limousin

Autre territoire limitrophe à prendre en compte dans l'analyse du cadre touristique de Châteauponsac, la Communauté de communes du Haut Limousin qui est incluse dans le bassin de vie de la communauté Gartempe-Saint Pardoux.

Capacité d'accueil et fréquentation

Types d'hébergements	Nombre de lits
Hôtels	144
Chambres d'hôtes	163
Gîtes	283
Meublés labellisés	22
Campings	426
Total lits marchands	1 038

Ces chiffres sont ceux de la communauté de communes. La commune de Bellac compte à elle seule 422 lits, dont 300 en hôtellerie de plein air.

Le bureau d'accueil de Bellac a accueilli 6616 personnes en 2012 tandis que les pôles d'accueil saisonniers en ont accueilli 10250, soit un total de 16866 personnes accueillies physiquement aux comptoirs des OT.

Les demandes tournent en général autour de 5 thématiques principales :

- renseignements pratiques
- visites et patrimoine
- manifestations
- hébergement
- activités de pleine nature

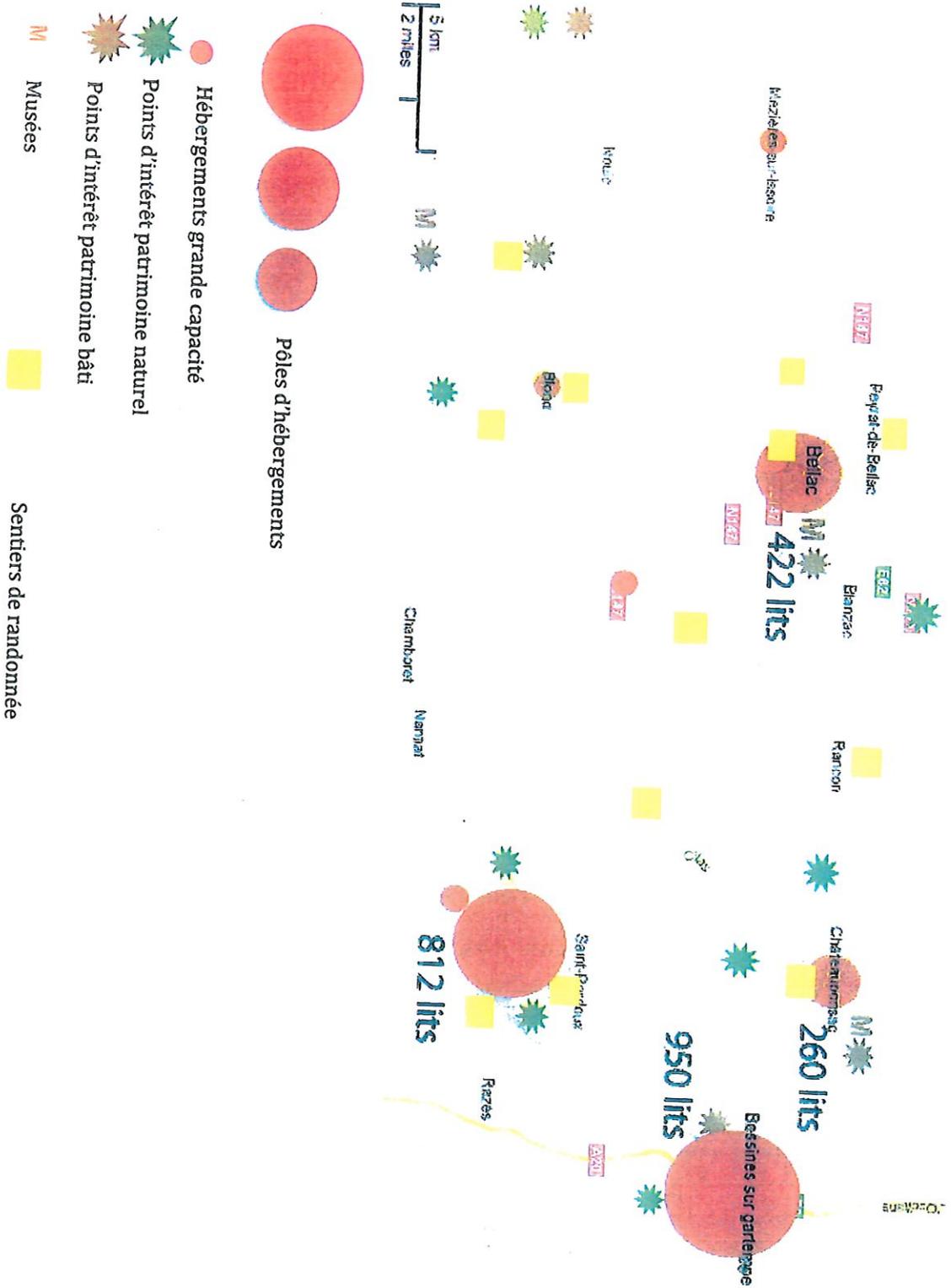
La part offre d'activités

La Communauté de communes du Haut Limousin ne se démarque pas forcément des territoires de Bessines et de Châteauponsac dans son offre d'activités qui reste positionnée de manière classique, avec comme axes de développement :

- le patrimoine bâti → villages remarquables, châteaux, musées, patrimoine religieux
- la pleine nature → randonnée, golf, baignade, pêche, loisirs équestres, cyclotourisme
- l'artisanat → céramique, travail du cuir, porcelaine, poterie, peinture, sculpture...
- la gastronomie → producteurs fermiers et spécialités locales
- l'évènementiel → 4 festivals, foires et salons, manifestations locales

Le patrimoine bâti représente une part importante de l'offre mise en avant sur le territoire, à l'instar de Bessines.

→ On note que le Musée René Baubérot est proposé par l'office de tourisme de Bellac, et que des circuits associant le musée avec le site de Montroul Sénard et son écomusée « Nostalgie Rurale » sont pratiqués par les visiteurs.



3 L'ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT ET LA DEFINITION DU BESOIN

3.1 La bibliothèque

3.1.1 La bibliothèque intercommunale

La bibliothèque de Chateauponsac fait partie d'un réseau comprend la bibliothèque de Roussac et les points lecture de Saint-Sornin-Leulac, Saint-Pardoux et Rancon.



Médiathèques - bibliothèques



Ecoles maternelles



Ecoles primaires



Collège



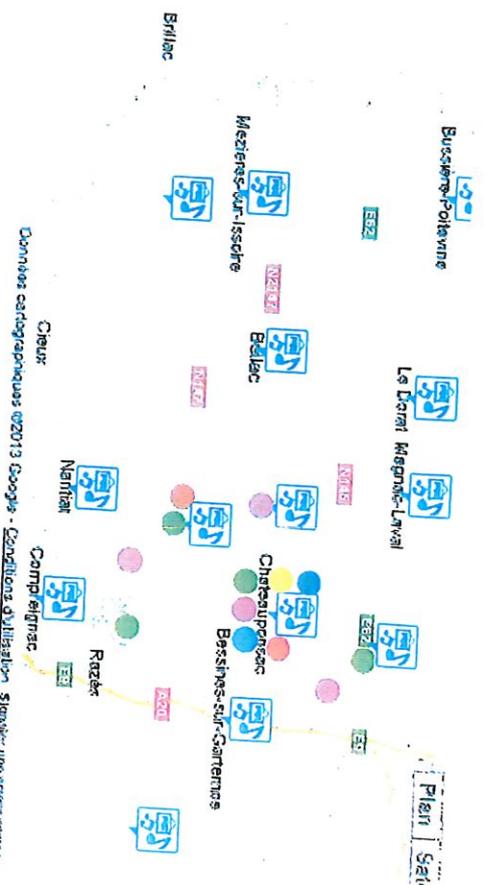
ALSH



Micro crèche



Maison de retraite



La répartition des bibliothèques, médiathèques et points lecture sur le territoire et les territoires limitrophes est assez homogène et dense. Par ailleurs, la « concurrence » hors territoire n'est pas négligeable et est à prendre en considération en terme de plus value à apporter à la nouvelle structure.

On constate également que Chateauponsac constitue un bassin de vie important de la Communauté de communes puisque la commune compte à elle seule toutes les structures sources de fréquentation pour la médiathèque.

4.1.2 Les activités actuelles de la bibliothèque :

Les activités se déploient sur deux sites principaux : Roussac et Châteauponsac :

Roussac fonctionne depuis 2003 (construction réalisée par la Communauté de communes). Une salle abrite l'exposition permanente Robert Grapy (miniatures et maquettes présentant des scènes du monde rural du début du XX^e siècle)

Les jeunes, en dehors du cadre scolaire, fréquentent plus volontiers la bibliothèque de Roussac que celle de Châteauponsac. Cette dernière, localisée dans une enceinte scolaire, est trop connue comme espace de travail.

Le projet de médiathèque à Châteauponsac ne devrait pas affecter l'existence des autres sites.

A Châteauponsac, les activités sont les suivantes :

- 12 heures d'ouverture à tous les publics / semaine
- 148 jours d'ouverture
- capacité actuelle : 26 places assises + 6 postes informatiques accessibles au public
- accueil des classes de maternelle et du primaire une fois par mois
- déplacement de l'animatrice dans les 5 écoles des 3 RPI
- accueil des enfants de la crèche 1 fois par mois (+ une fois par mois, déplacement de l'animatrice sur place)
- accueil des enfants du centre de loisirs sans hébergement 1 fois par mois
- déplacement à la maison de retraite
 - ➔ il y a une demande de la part des pensionnaires de la maison de retraite, mais la bibliothèque, avec ses marches, n'est pas accessible
- Organisation de manifestations. 3 manifestations principales :
 - o Coquelicotte en mai
 - o Art et Littérature en juin
 - o Femmes d'Ici et d'Ailleurs en novembre
 - Ces manifestations occupent la salle culturelle environ 10 jours par an
- autres animations
 - o les heures du conte : animation qui se tient tous les mois
 - o accueil d'auteurs (en partenariat avec le théâtre de Bellac)
 - o animations avec l'OT, à Saint-Pardoux
- atelier multimédia : initiation à l'internet, à l'informatique (adultes et personnes âgées)
- accueil de touriste l'été (camping de Châteauponsac en particulier), pour accès internet

Tous les services sont gratuits, à l'exception de certaines manifestations.

La surface totale de la bibliothèque actuelle est de 120 m² (un peu moins que l'antenne de Roussac qui dispose de 128 m²).

Les manifestations se déroulent dans la salle des fêtes de Châteauponsac et dans la salle culturelle, située à côté de la bibliothèque (aspect pratique de cette localisation souligné).

5.3.1 La fréquentation

La bibliothèque est actuellement ouverte au public les mercredi, jeudi et samedi. Le vendredi les animatrices sont hors structure, dans les écoles...

On note une fréquentation très faible le samedi (15 personnes maximum).

La fréquentation de la bibliothèque est en baisse importante (constat qui rejoint la tendance nationale) : 676 emprunteurs individuels en 2009 et 491 en 2012 (de 14 883 livres empruntés à 7 180)

Cette baisse ne touche pas les scolaires.

• Les jeunes scolarisés

La Communauté de Communes compte pour l'année 2012-2013 :

- 395 enfants scolarisés en maternelle et primaire
- 148 collégiens

Près de 10% de la population totale de la Communauté de communes est donc composée d'enfants scolarisés sur le territoire.

Sur ces 543 élèves, 396 sont emprunteurs à la médiathèque, soit 72 %. Ce chiffre reflète l'importance d'adapter les nouvelles installations au jeune public, notamment dans le but d'être attractif pour les potentiels futurs emprunteurs (les 28% restants).

Adaptation d'autant plus nécessaire que **39,4% de tous les emprunteurs confondus sont des scolaires.**

Les installations « jeune public » auront donc une double fonction :

- attrait des publics potentiels
- satisfaction des publics acquis

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal étymo-muséographe – juillet 2013

Une évolution constante de la fréquentation des scolaires est constatée depuis 2009, contrairement à la fréquentation des particuliers qui est en baisse. Cette progression est une des forces de la bibliothèque sur laquelle s'appuie dans le cadre du projet de nouvelles installations.

- **Les enfants hors cadre scolaire**

Ce sont principalement ceux qui sont inscrits dans les centres de loisirs. Ils représentent 5,5% du nombre total d'emprunteurs de la bibliothèque.

Le centre de Roussac accueillant des enfants de 4 à 12 ans comptait en 2012 102 enfants tandis que celui de Chateauponsac accueillant des enfants de 8 à 17 ans en comptait 92.

Il s'agit donc d'une clientèle potentielle de 194 enfants âgés de 4 à 7 ans.
Sur ces 194 enfants, 56 sont emprunteurs à la médiathèque soit 28,8 % des enfants inscrits en centre de loisirs. La marge de progression est importante (71,2 %).

Les chiffres ne sont communiqués que depuis 2011. Cependant, une baisse significative de fréquentation entre 2011 et 2012 peut être constatée.

- **Les enfants en bas âge**

Les enfants en bas âge constituent un public singulier qui nécessite une attention toute particulière, notamment dans la modélisation des espaces dédiés.

Deux structures accueillent les enfants encore non scolarisés :

- la micro crèche (30 enfants en 2012)
- le lieu d'accueil enfants avec parents ou LAEP (chiffres globaux non communiqués)

Le LAEP a été en 2012 source de 39 emprunteurs. La micro crèche quant à elle a permis à 23 enfants d'emprunter des livres à la bibliothèque.

76% des enfants inscrits en crèche ont emprunté des livres en 2012.

Les enfants en bas âge représentent environ 6% du nombre d'emprunteurs, soit autant que les enfants des centres de loisirs.

Cette catégorie de public est la seule à avoir suivi une très nette augmentation entre 2011 et 2012 (pas de chiffres pour les années précédentes), aussi bien concernant la micro crèche que le LAEP.

• **Les pensionnaires de la maison de retraite**

La maison de retraite de l'Age d'Or compte actuellement 88 pensionnaires qui sont autant de publics concernés par la médiathèque et le projet de requalification.

Actuellement, des problèmes d'accessibilité limitent fortement la fréquentation de ces publics.

Les nouvelles installations devront donc prendre en compte ce public potentiel, tant par les équipements et l'accessibilité que par les collections destinées à un public senior.

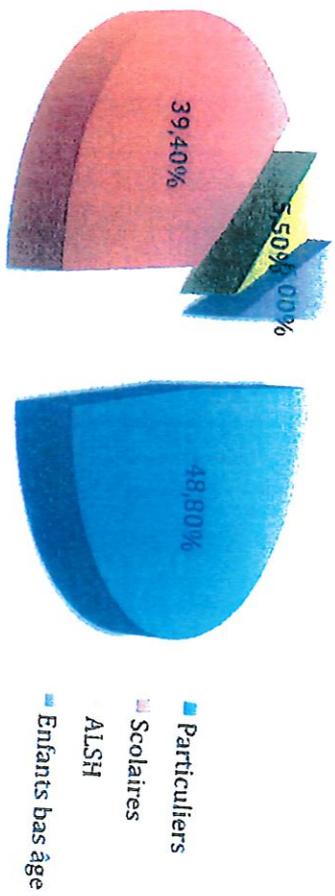
• **Les particuliers**

Ils représentent donc 48,8 % des emprunteurs.

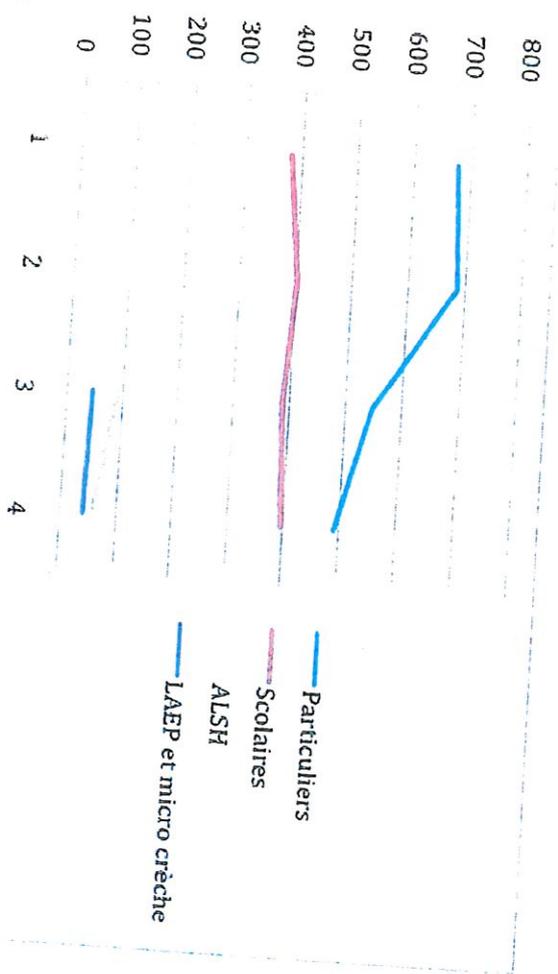
18,4 % de la population totale de la Communauté de communes est donc inscrite en tant qu'emprunteur.
En 2009, ce pourcentage s'élevait à 19,8 %, avec un total de 1056 emprunteurs pour 5 328 habitants (source INSEE). Cette baisse de fréquentation s'explique entre autres par l'arrêt du bibliobus qui comptait alors 145 emprunteurs.

• **L'origine géographique des usagers**

- les habitants des communes de la communauté de communes (5 451 habitants)
- des habitants de communes limitrophes qui viennent à Châteauponsac à l'occasion d'autres activités
- les écoles de la communauté de communes
- les collégiens, qui viennent dans le cadre scolaire, uniquement pour les manifestations



Evolutions : année 2009 à 2012



Deux enseignements peuvent être tirés de ces évolutions de fréquentation :

- **Public à reconquérir = particuliers et enfants hors temps scolaire.** Cette reconquête de publics passe notamment par de nouvelles installations plus attractives, un renouvellement des collections, mais également par des opérations de sensibilisation et des animations supplémentaires à destination de ces deux types de publics.
 - **Public à fidéliser = scolaires et enfants à bas âge.** La fidélisation de ces publics dont la fréquentation progresse peut se faire grâce à la qualité et l'adaptation des services proposés, mais également par le biais de nouvelles installations renforçant l'attrait de la médiathèque pour un public sans cesse sollicité dans le cadre scolaire ou pré-scolaire.
- A noter que les pensionnaires de la maison de retraite constituent un public potentiel intéressant à condition d'adapter les locaux et ses conditions d'accès, ainsi que les collections.

La médiathèque doit s'adapter à deux types de publics :

- les particuliers, surtout âgés de 45 à 59 ans si l'on se réfère la typologie de la population sur la communauté de Communes
- les enfants, dans le cadre scolaire ou non

3.1.4 L'équipe

Pour l'ensemble des activités, à Châteauponsac et Roussac, l'équipe de la bibliothèque comprend 2 salariées à temps plein sur l'année et une à mi-temps.

Dans le cadre du projet, trois personnes seront nécessaires à Châteauponsac.

3.1.5 Les besoins identifiés à intégrer au programme :

Le projet doit être l'occasion de développer les activités culturelles et les activités multimédia de la médiathèque, pour amener plus de public dans les lieux, et développer la lecture. Une bibliothèque doit aller vers une fonction de « centre culturel », et de lieux de vie et d'échanges. L'appellation médiathèque doit signifier la diversification des activités et le développement des nouveaux médias.

- Les espaces d'activité
- une zone jeunesse

- une zone adulte
- un espace multimédia avec possibilité de visionner des films (bien séparé et isolé phoniquement : problème du son)
- un espace dédié au « heures du conte » (doit permettre de lire des contes aux petits, sans être gêné par les autres activités), un espace dédié au jeu (insonorisé)
- une réserve pour stocker le matériel d'animation

Les espaces spécifiques à l'activité de bibliothèque

- banque de prêt et de retour
- espace public avec rayonnage et bacs (avec zone adulte et zone enfants : cf plus haut) : 19 000 ouvrages sur les deux sites de Châteauponsac et Roussac
- un bureau pour l'administration (doit être proche de la zone d'accueil du public)
- une pièce non accessible au public, pour la réception des livres, le tri des livres donnés...)
- une pièce pour les réserves, avec rayonnage (accessible directement de l'extérieur, par un véhicule : poids important des caisses de livres)

Trois postes de travail pour trois personnes travaillant simultanément

Les espaces qui peuvent être mutualisés avec le musée et l'OT

- une ou plusieurs salles d'activités
- une salle d'expositions
- une salle du personnel
- les sanitaires
- une cuisine

Espace à mutualiser avec le musée

- un centre de ressources

A l'extérieur

- un parking à vélo
- quelques places de parking auto

3.1.6 La bibliothèque : un équipement public

Comme tout équipement, une bibliothèque quelle que soit sa taille joue un rôle de représentation et doit affirmer son appartenance à l'espace public.

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudelhal ethno-muséographe – juillet 2013

Pour renforcer l'attractivité des équipements, les bibliothèques peuvent avoir des espaces communs avec d'autres programmes et ainsi générer une animation urbaine plus forte.

A noter l'importance du soin et de la qualité des abords : prolongement naturels du bâtiment.
Il importe de resituer les enjeux urbains dans le programme.

Il est important de favoriser les partenariats : créer une bibliothèque aujourd'hui c'est doter la collectivité d'un instrument devenant rapidement indispensable de mise en relation et d'animation du tissu culturel, éducatif, économique et social (Dominique Arot).
Un lieu de convergence, d'expérimentation, d'innovation.

Il faut prendre en compte les nouveaux usages liés au nomadisme, à la circulation des informations...
La bibliothèque doit devenir le lieu de nouvelles pratiques sociales.

Il est important qu'une bibliothèque puisse afficher une certaine spécificité. Proposer un fond documentaire particulier. Permettre d'accéder aux documents de recherche (liaisons avec la BNF, avec des bibliothèques virtuelles...).

On peut imaginer des liens avec des salons du livre, des manifestations culturelles ou littéraires.

Les nouveaux usages sont à prendre en compte : espace de culture multimédia (ECM), espaces publics numériques (EPN), équipements informatiques.

Il faut trouver un équilibre entre les usages anciens et nouveaux.

Intégration du développement durable :

- favoriser la lumière naturelle tout en assurant la gestion des apports solaires.
- favoriser l'isolation thermique
- l'imperméabilité à l'air
- les énergies renouvelables
- la récupération des EP pour les sanitaires, l'arrosage des espaces publics.

3.1.7 Incidences de la délocalisation en centre bourg

La bibliothèque de Châteauponsac souffre actuellement d'une image trop liée au monde scolaire en raison de son implantation face au collège et en continuité de l'école primaire et maternelle. Peu de jeunes la fréquentent en dehors des périodes scolaires.

La nouvelle implantation doit conduire à développer sa fréquentation. Ceci étant, la distance entre les écoles et le centre ville entraînera un déplacement des enfants, ce qui sera problématique, notamment pour les enfants de maternelle. Un déplacement en bus semble exclu pour les écoles pourraient demander aux animatrices de se déplacer pour éviter ces désagréments.

3.1.8 Le fonctionnement : les missions pouvant être mutualisées

Assez peu finalement, car la médiathèque, le musée et l'office de tourisme font intervenir trois types de métiers très différents.

Les employés de la bibliothèque sont des fonctionnaires titulaires.

L'accueil sur le site peut éventuellement être réalisé par du personnel non attaché à la médiathèque, voire éventuellement la gestion des retours d'ouvrage. Mais cela demandera une formation.

La promotion et la communication pourraient être mutualisées, en particulier celle relative aux manifestations.

Le développement de la fréquentation des manifestations est un objectif.

Pour ce qui concerne des liens à envisager avec le musée, il convient de tenir compte du caractère totalement privé de la structure associative, qui pourra toutefois s'établir par le biais d'un conventionnement ajusté avec la commune. A ce jour, aucun professionnel de la gestion muséographique ne fait partie de l'association (hormis la fonction administrative qui est en principe conforme à la loi n°2007-148 du 2 février 2007, actualisée par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, répondant aux missions de service public assuré par une association à laquelle la collectivité a délégué cette mission).

Les missions d'accueil, d'information, de billetterie, de communication, d'animations, de visites guidées et de services de confort (personnel et publics) pourront tout à fait trouver des modes de mutualisation.

3.2 L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme gère deux bureaux d'accueil : celui de Saint-Pardoux et celui de Châteauponsac. Le souci du président est de préserver l'équité entre les deux bureaux d'accueil, et pas de faire de Châteauponsac le bureau d'accueil principal et le siège de l'OT. Il y aura donc deux bureaux d'information avec deux espaces de travail administratif, car le personnel circule d'un site à l'autre et les deux points ne sont pas toujours ouverts en même temps.

Les deux bureaux touchent des clientèles différentes. Des demandes orientées vers les activités de pleine nature à Saint-Pardoux, et vers le patrimoine à Châteauponsac.

Le projet de Châteauponsac

L'OT Gartempe St-Pardoux travaille dans le cadre d'un réseau d'OT du nord de la Haute-Vienne et est engagé dans une démarche de qualité avec la Région Limousin. Il bénéficie à ce titre d'un emploi associatif. Il est conventionné avec la Communauté de communes et perçoit une dotation de 53 000 € (incluant les recettes de la taxe de séjour).

L'OT considère que le musée possède un potentiel pas assez valorisé, mais insiste sur les autres qualités du territoire. Châteauponsac ne doit pas tout miser sur le musée. Il faut aussi valoriser le site dans son ensemble, les jardins en terrasse, les moulins, la Gartempe... L'OT organise déjà une visite guidée de Châteauponsac + une randonnée nature sur les bords de la Gartempe.

Les visites guidées de Châteauponsac ne réalisent pas de bons résultats.

Il estime que les expositions montées par le musée sont complémentaires à celles montées par l'OT, dans ses locaux de Saint-Pardoux. Et donc n'entend pas développer une activité de ce type à Châteauponsac, estimant que c'est le musée qui s'en charge. L'OT est très réservé sur les possibilités de mutualiser des fonctions avec le musée et la médiathèque, mais d'accord avec le principe de partager certains locaux.

Les éléments à intégrer dans le programme

Les publics accueillis sont principalement des familles et des retraités.

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-museographe – juillet 2013

En tout, les deux locaux de l'OT accueillent près de 5000 visiteurs par an (2000 à Châteauponsac et 3000 à Saint-Pardoux).

L'OT vise un classement en seconde catégorie (nouveau classement). C'est la catégorie médiane dans un classement qui compte trois catégories (voir grille de classement avec prescriptions).

Deux personnes travailleront ensemble à Châteauponsac

Les éléments du programme :

- Une entrée indépendante du musée et de la médiathèque. Un OT, pour être classé, ne doit être confondu avec un autre équipement
- Le public doit pouvoir accéder à l'OT sans passer par le musée ou la médiathèque
- Une borne WIFI gratuite (existe sur les locaux actuels)
- Un espace d'accueil (entre 30 et 50 m²), avec banque d'accueil et bureau. Cet espace doit pouvoir accueillir un groupe de 40 à 50 personnes maximum
- Cet espace d'accueil devra présenter les offres touristiques du territoire de manière attractive, sous la forme de zones thématiques avec écran et diffusion de vidéo. Trois thèmes : le patrimoine, les savoir-faire, les activités de pleine nature. Il est évident que ces espaces, et notamment les deux premiers, devront avoir un lien avec le musée
- Une zone avec une borne numérique accessible au public
- Accès WIFI suffisamment puissant pour être capté depuis l'extérieur (quand l'OT est fermé)
- Un espace de stockage pour la documentation et le petit matériel
- Un espace d'affichage extérieur, couvert
 - o L'OT loue des vélos. Il lui faut :
 - o Un espace de stockage fermé pour les vélos
 - o Une zone extérieure pour garer les vélos, visible depuis le poste de travail de l'accueil
 - des sanitaires pour le personnel
 - une kitchenette
 - des sanitaires pour le public
 - 10 à 12 places de parking, avec une place pour PMR

Les responsables de l'OT évoquent la possibilité des faire des démonstrations de cuisine, animation qu'ils ont déjà organisé et qui rencontre du succès.

3.3 Le musée

3.3.1 Contexte muséal général : place du musée René Bauberot

Le musée fait partie des équipements patrimoniaux édifiés au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle, pour répondre à plusieurs besoins « sociaux » :

- une société traditionnelle très malmenée par la Grande Guerre qui avait provoqué un grand bouleversement notamment dans les sociétés agricoles avec l'apparition des premières innovations techniques dans les domaines du machinisme agricole
- le besoin de transmettre des témoins de cette société aux générations à venir et notamment les familles dont la transmission avait été rompue par les morts
- l'évolution de méthodes éducatives en prise avec « le terrain »
- les évolutions de la connaissance dans les domaines des sciences humaines et sociales
- le besoin de ressouder une communauté autour d'une histoire commune malmenée, ses témoins matériels et immatériels étant réunis au sein d'une collection muséale, à l'opposé du sens que l'on donne aujourd'hui à cette offre de tourisme culturel (le volet pédagogique est maintenu) ; dans cette orientation muséale s'est toujours retrouvée une part de « rêve », plus souvent de « mythe » d'une société idéalisée, d'un « bon vieux temps » regretté, bien loin des démarches scientifiques de la muséologie des décennies qui suivront
- des courants sociaux et culturels à la fois rattachés à des tendances conservatrices et folklorisantes et à des innovations et expérimentations dans les domaines de la connaissance scientifique et de la pédagogie –des personnalités comme **Louis Timbal, René Bauberot** se sont inscrits dans ce courant progressiste et éducatif.

Inscrit dans un temps socio-historique précis au moment de sa création, le musée a forcément besoin d'évoluer pour correspondre aux fonctions attendues aujourd'hui d'un musée et qui plus est d'un Musée de France. Si en effet, la fonction première d'un musée est celle de la conservation et de la transmission, avec toutes les disciplines que ceci impose, la fonction actuelle est celle d'un lieu à la fois historique, patrimonial, culturel, éducatif, social et touristique. Le musée se voit investi de missions plurielles qui requièrent des compétences complexes et exigeantes, dont beaucoup de musée ne se sont pas dotés (par volonté ou manque de moyens), avant de pouvoir remplir le rôle attendu d'un équipement tourné vers des publics.

Le caractère associatif du musée Baubérot, comme beaucoup de musées de société ou encore appelés « des Arts et Traditions Populaires » conferte sa position de structure privée. Toutefois, ce caractère privé est tenu de se mettre en conformité avec sa reconnaissance de « Musée de France » qui lui confère également des droits (aides aux acquisitions par le FRAM, aides aux expositions et publications, aides aux recherches scientifiques, etc.)

Le musée René Baubérot est appelé à présent à évoluer du statut de musée à caractère « social » fondé en 1942 au statut de musée tourné vers des publics, c'est-à-dire structuré à cet effet, sans pour autant perdre son statut de musée associatif privé et ses singularités « identitaires ».

3.3.2 Le Musée

Définition d'un Musée (source ICOM, Conseil International des Musées-OCIM)

« Est considéré comme musée (...) toute collection permanente et ouverte au public d'œuvres présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique. » (Ordonnance 45-1546 du 13 juillet 1945, art. 2) Il n'existe donc pas de musée sans collection. Les collections peuvent être d'une très grande diversité, relever des domaines traditionnels des beaux-arts, de l'histoire, de l'archéologie, des arts et traditions populaires, de l'histoire locale, etc. ou s'ouvrir aux domaines techniques ou scientifiques.

"Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. "
Définition de l'ICOM, Conseil International des Musées

Les collections des musées labellisés "Musées de France" appartiennent au domaine public dont elles constituent le patrimoine. Elles sont inaliénables et imprescriptibles : une œuvre entrée dans un musée n'en ressort plus, ne peut donc être cédée ou commercialisée (mais peut être prêtée ou déposée). Des leurs collections et de profiter des avantages qui en découlent :

- conseils scientifiques et techniques de l'Inspection Générale des Musées de France de la Direction des Musées de France,
- subventions,
- mise en dépôt, dans les musées, d'œuvres d'art et d'objets des collections nationales.

Sous condition que :

- les collections soient présentées au public,
- les collections soient contrôlées par un conservateur,
- le statut de l'association comporte une clause d'inaliénabilité et de dévolution des collections de l'association à une personne publique en cas de dissolution de l'association.

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÈNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

Les œuvres appartenant aux collections d'un musée font partie du patrimoine collectif, que le musée soit national, régional, municipal ...
Les collections ne sont pas figées, de nouvelles œuvres continuent à y entrer. Les différents modes d'acquisition des œuvres sont :

- l'achat auprès de particuliers, de marchands, ou en vente publique - une partie des recettes qui proviennent des droits d'entrée est utilisée à cet effet ;
- la dation : des œuvres d'art peut être utilisées pour payer des droits de succession ;
- le dépôt : des œuvres appartenant à d'autres musées ou à des administrations peuvent être déposées dans un musée ;
- le don ou la donation par un collectionneur ou des descendants d'artistes ;
- le legs, c'est-à-dire un don fixé par testament et qui entre au musée à la mort du donateur ;
- le mécénat d'entreprise ;
- les dons des sociétés d'amis de musées.

Les conservateurs exercent des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine. Ils peuvent participer à cette action par des enseignements ou des publications. Ils ont la responsabilité des collections permanentes, de l'organisation des expositions temporaires, de la rédaction des catalogues.

Définition d'un Musée de France (source Ministère de la Culture)

L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. Cette appellation peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif.

L'appellation « Musée de France » porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur : les collections permanentes des musées de France sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Elle rend les musées qui en bénéficient éligibles aux soutiens de l'État, scientifiques, techniques et financiers.

Les musées sont des institutions dont les missions sont de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces définitions constituent la grille de paramètres qui a permis d'analyser le statut et le positionnement actuel du musée, ainsi que sa configuration et son mode de fonctionnement. S'il est indéniable que ce musée renferme des collections de **grande valeur patrimoniale**, il n'en demeure par moins que ses « performances » mises au regard de l'offre de ses collections s'avèrent très faibles. Redéployer le musée actuel demande par ailleurs un subtil dosage entre une conservation de son « esprit » (c'est cette ambiance qui le caractérise et le singularise) et l'obligation de mises aux normes actuelles de la conservation, de la conservation préventive, de la médiation et de l'animation.

-L'histoire du musée

Le musée, qui appartient à l'Association "Notre Terroir", est fondé en 1942 par René Baubérot, enseignant en histoire et archéologue amateur. C'est à l'occasion de ces fouilles qu'il décide de concevoir ce musée, de conserver ce patrimoine et le présenter au public. Le but de l'association est de « *faire connaître, protéger et promouvoir le patrimoine historique, archéologique, ethnographique et architectural local* ».

Il est reconnu comme musée contrôlée par la Direction des Musées de France du Ministère de la Culture en 1949. Il est installé dans un édifice emblématique du patrimoine communal depuis 1970, lors de son transfert depuis l'ancienne mairie. Cet ancien prieuré bénédictin a été restauré en 1974. Paul Schweizer, historien local, joue un rôle important dans la constitution du musée, dans une forme qui est toujours celle que le visiteur actuel peut découvrir.

Le musée bénéficie du label Musée de France depuis le 1^{er} février 2003

-Le PSC (projet scientifique et culturel, obligatoire dans une institution muséale)
Le musée a rédigé un PSC depuis 2012. Sa finalisation est en cours. Il présente un état des lieux du musée ainsi que les grands axes de son projet :

- une réorganisation des collections déroulant l'histoire de Chateauponsac
- une mise aux normes du musée : poursuite des actions en cours et amorce de nouvelles concernant la défense incendie et l'état de la collection
- une sélection des objets tenus en réserves
- la mise en place d'une politique d'acquisition et de collecte d'objets entre 1920 et 1950
- le développement des travaux de recherche avec la mise en place d'une base documentaire
- l'amélioration de la signalétique
- la création d'un véritable service des publics et notamment en direction des publics scolaires
- le maintien de l'emploi.

-les collections et les réserves

Le musée a établi à ce jour l'inventaire approuvé par la commission interrégionale pour les acquisitions de la DRAC en 2012 : ce sont près de 5000 objets qui ont été identifiés.

Les inventaires :

- 1) L'inventaire des collections a été réalisé depuis 2008, avec fiches photographiques et photos. Ce travail est conduit sous le contrôle de Mme Moser-Gautrand qui assurait, avant sa retraite, la conservation du Musée Lalbenche à Brive. Il est conforme aux inventaires des musées de France et doit pouvoir être mis en ligne (mutualisation d'exposition ou de prêts entre musées, dossiers pédagogiques, etc.). Un registre des dépôts est également tenu.

- 2) L'inventaire actuel a bénéficié de l'inventaire dressé par René Baubérot en 1960 (collections archéologiques)
- 3) M. Chabroux, président succédant à R. Baubérot a établi un inventaire complémentaire dont ne dispose pas l'association (vérifier)
- 4) Mme Pénichon termine l'inventaire en 1989.
- 5) La suite a été prise en charge par l'association depuis.
Des difficultés de transmission des inventaires par les présidents successifs ont été notées.

Les **17 salles** présentent sur 3 étages, un champ chronologique large : outre des collections archéologiques (salles préhistoriques et gallo-romaines), elles abritent un fonds ethnographique important pour le Limousin (évocation de la vie quotidienne principalement au XIX^e siècle, du monde agricole, des métiers d'autrefois) et permettent au travers de ces collections de découvrir notamment le domaine des « arts du quotidien » et des traditions populaires.

- 6 salles présentent les collections archéologiques antique et médiévale et les collections d'art sacré (appartenant à la commune et mises en dépôt)
- des salles présentent les collections ethnographiques : modes de vie et savoir-faire
- des salles présentent des témoins de l'histoire de Chateauponsac : documents et cartes postales

Le musée n'a pas actuellement de politique et de budget d'acquisition mais il bénéficie de dons qui enrichissent ses collections. Les collections sont protégées du vol et de l'incendie, sur ce dernier point des vérifications sont à faire, compte tenu des conditions complexes d'accès aux différentes salles du musée.

En cas de dissolution de l'association, les collections reviennent à la commune.

Nota bene : les responsables du musée ont pris en charge les objets d'art sacré qui étaient présent dans la sacristie, ils ont été inventoriés et photographiés, puis mis en sécurité.

Les collections sont complétées par une **documentation** composée de différents supports qui constitueront un fonds important accessible sous forme de **base de données**.

Les réserves :

Les lieux de stockage des « collections » non exposées ne constituent pas des réserves : un travail important devra être conduit sur ces objets et notamment le tri entre les objets à conserver pour l'exposition permanente, les expositions temporaires et celles qui pourraient être affectées à d'autres usages, voire jetées (objets trop dégradés et ne pouvant intégrer une collection ou un usage).

Les activités de l'association gestionnaire du musée se déroulent sur quatre lieux :

- le musée lui-même
- la Maison du Terroir qui accueille des expositions temporaires (accessibilité, défense incendie) depuis 1988

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal étno-muséographe – juillet 2013

- la maison qui accueille l'Association et une partie des réserves
- la grange lieu de vente de produits
- la chapelle Saint-Martin qui sert uniquement de réserves.

Aujourd'hui, outre l'ancien prieuré, les activités du musée se situent dans un édifice, appelé **la Maison Dardant**, jouxtant le prieuré et dans laquelle sont localisées :

- les bureaux de gestion administrative et de vie du musée (au rez-de-chaussée)
- des « réserves » (au rez-de-chaussée et aux étages).

Actuellement, ces locaux ne sont pas aux normes tant pour le personnel que pour l'accueil de collections dites en « réserves ». Les conditions de sécurité des biens et des personnes demandent que des mesures soient prises rapidement pour mettre ces lieux en conformité. Outre la question de la sécurité des personnes, il conviendrait d'opérer un tri et un rangement dans les locaux de stockage d'objets dont, d'évidence, une grande partie ne constitue pas de collections muséographiques. Des options seront proposées dans les phases à venir de l'étude.

-le fonctionnement actuel

Le musée bénéficie actuellement et depuis 2012 d'une « tutelle » scientifique et technique, assurée par Mme Moser-Gautrand à titre bénévole. Compte tenu de l'importance du musée et du projet, une évolution devra être envisagée avec le recrutement d'un emploi permanent, même si le rôle d'expert de Mme Moser-Gautrand peut être maintenu pour le bénéfice du musée.

Hormis un emploi mis à disposition par la commune, le musée n'emploie que des personnes en contrats aidés et de façon temporaire. Les bénévoles (20 environ) sont très engagés à plusieurs niveaux, assurent certaines tâches importantes comme l'accueil et les animations mais ne peuvent se substituer aux compétences actuellement requises par le fonctionnement d'un musée.

Le musée est géré par des bénévoles de l'association, dont la plupart sont investis depuis de longues années. Nombre de ces bénévoles sont d'anciens enseignants, maintenant le musée dans l'esprit « éducatif » de ses concepteurs, mais sans avoir mis à jour ses propositions dans leurs formes.

L'accueil et les visites sont assurés par les bénévoles

Il est aidé par une personne mise à disposition par la commune pour le poste de secrétariat et communication. Cette aide ne figure pas dans la convention en date de 2007 (nouvelle convention n'a pas été vue). Les autres fonctions sont assurées par des emplois aidés (Conseil Régional, seule aide financière en dehors de la commune) mais de façon ponctuelle (1,5 ETP environ).

Une convention lie le musée à la commune qui lui assure une occupation de lieux à titre gratuit, le chauffage, l'électricité, l'entretien. Une subvention annuelle lui est allouée.

L'association prend à sa charge les assurances et la maintenance.

Un site internet présente le musée, les informations pratiques et propose un espace enseignant

-les publics et les conditions de visite

Le musée n'a pas un public propre identifiable ; les publics sont « des gens qui se promènent », des personnes âgées, des petits groupes et des enfants (scolaires). L'accueil de certains publics est limité par le manque de structures d'accueil de groupes.

Les visites se font en suivant un parcours complexe sur les 3 étages du musée, avec l'aide d'un guide de visite (à la demande) ou lors d'une visite guidée. Des fiches sont également à disposition

Les visiteurs découvrent des collections en vitrines (archéologie) et des scènes reconstituées de la vie rurale et urbaine conformément à une scénographie actuellement totalement obsolète et très peu attractive pour les publics, et notamment les jeunes.

Le musée est doté d'un service éducatif assuré par un enseignant d'histoire. Le programme pédagogique du musée axé sur les "Arts du quotidien" entre dans les six grands domaines de l'histoire des arts définis par le Bulletin Officiel n° 32 du 28 Août 2008 du ministère de l'Education nationale.

Fréquentation touristique : au cours de l'année 2012, 2837 visiteurs sont passés au musée René Baubérot. La fréquentation est en baisse régulière, d'où la préoccupation de l'association d'améliorer l'offre de visite. Aucune information n'est traduite en direction des publics étrangers

Le musée n'est accessible aux personnes handicapées uniquement au rez-de-chaussée.

Les animations

La maison du Terroir, situé à proximité, constitue une annexe du musée et accueille chaque année une exposition temporaire à thème. C'est une opportunité d'offrir des temps d'animations.

-les partenaires

-La DRAC est un partenaire régulier et souhaite être associée au comité de pilotage du projet d'évolution du musée (M. Bel, conseiller aux musées, Marielle Beuidon, qui s'occupe de l'action culturelle dans les musées, Jacques Roger, SRA pour les collections archéologiques...), ce qui est imposé par son statut

-Le Conseil Régional est un partenaire dans l'aide apporté en matière d'emplois ponctuels ; il pourrait être sollicité dans le cadre d'aides aux aménagements muséographiques

-La Communauté de communes Gartempe Saint Pardoux aide le musée ponctuellement pour la communication

-les autres musées de la Région Limousin

NB. : Le musée n'entretient pas de relation identifiée dans le domaine du patrimoine avec l'Université de Limoges (IUP Master Pro) ; en revanche elle a établi un partenariat pour l'élaboration de son [site internet](#).

Les besoins

-un diagnostic sanitaire des bâtiments : doit être pris en charge par la commune

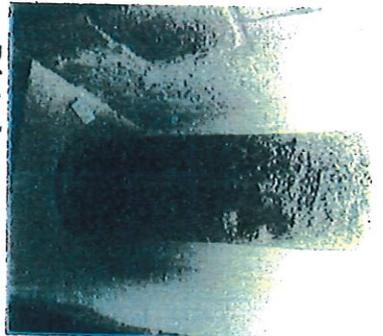
Sur la base de l'inventaire, faire ou compléter :

- un diagnostic sanitaire des collections : des objets métalliques des collections archéologiques sont en cours de restauration mais la plupart des collections (documents, textiles) ne semblent pas faire l'objet de traitement et de conditions d'expositions adéquates en termes de conservation préventive
- une identification entre collections publiques et collections privées
- une identification des documents présentés au musée : certains semblent relever de la propriété publique (à vérifier)
- un atelier de traitement et de petites restaurations
- une protection des pièces sensibles

Le musée souhaite déployer d'autres pièces, dans le but de traiter des thèmes qui ne le sont pas aujourd'hui, à partir des objets conservés dans les réserves.



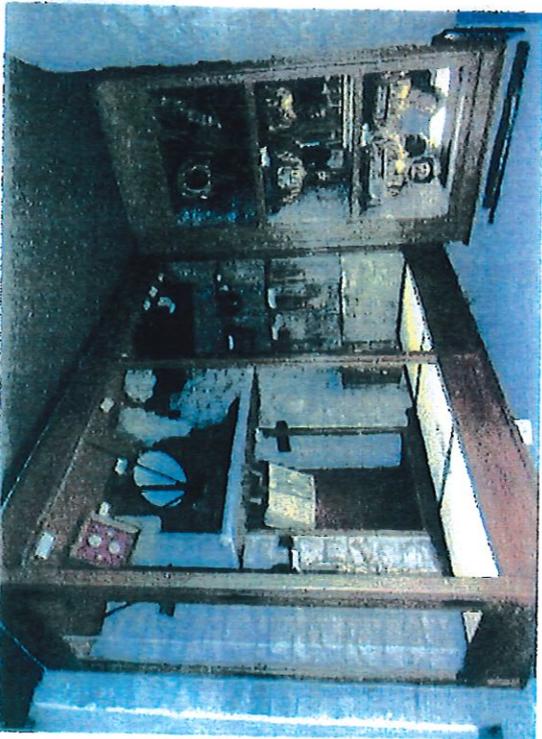
Préhistoire



Période antique



Période médiévale



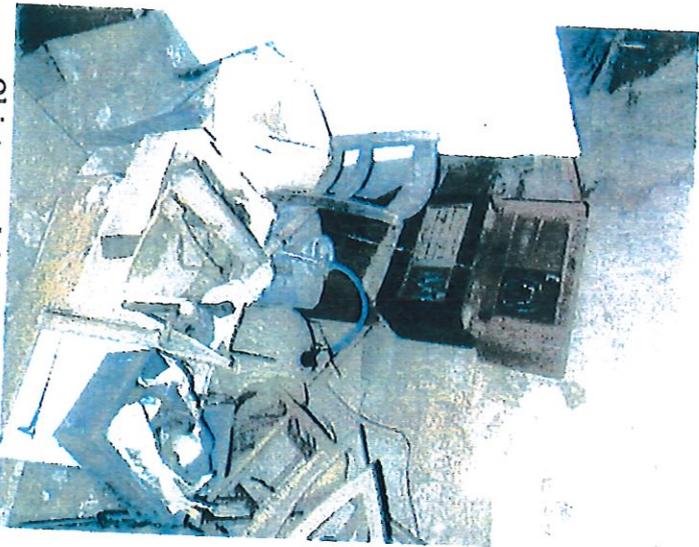
ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudelhal ethno-muséographe - juillet 2013



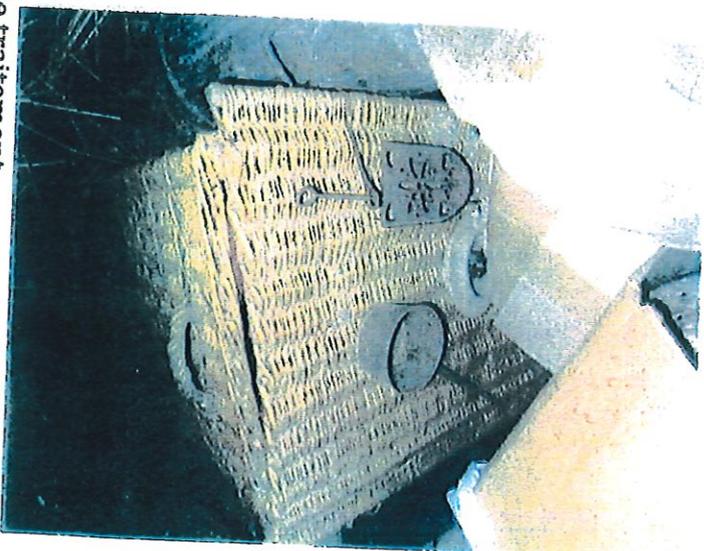
Scènes de la vie



Histoire de Chateauponsac



Objets stockés en attente de tri et de traitement



3.4.1 Le point sur les attendus propres a chaque entité

Le musée étant labellisé « Musée de France », il sera tenu de se conformer aux normes établies dans ce cadre, peu appliquées à ce jour, malgré les efforts de l'association de faire au mieux, comme l'illustre la gestion des inventaires. Une réorganisation de musée, notamment sur des questions de mutualisation, doit faire l'objet d'attentions et de pilotage particuliers.

Les analyses et préconisations ont tenu compte du caractère privé du musée appartenant (en grande partie) à une association. Les obligations relatives au statut de Musée de France s'appliquent en revanche dans les mêmes conditions qu'un musée public.

A) Les attendus du musée exprimés par l'association

- travaux sur les bâtiments
- confort et sécurité pour le personnel, les bénévoles et les visiteurs : sanitaires, chauffage, équipement de confort habituels
- plus de salles pour développer d'autres thèmes
- ateliers de préparation d'expositions et de réparations
- du personnel permanent et des bureaux pour 3 FTP et accueil d'étudiants, de stagiaires ; un local doit également être prévu pour l'association et ses activités permanentes : recherches, traitements légers d'objets, réunions ...
- des moyens accrus notamment pour mieux communiquer et accroître la fréquentation du musée

B) Les besoins du musée analysés dans le cadre de ce diagnostic :

- diagnostic sanitaire des bâtiments et des collections (sur la base des inventaires, la tâche se voit simplifiée)
- diagnostic des locaux dits « de réserves » et condition d'organisation et de tri des objets stockés : d'après un analyse visuelle rapide, de très nombreux objets conservés en stocks ne pourront rejoindre des collections muséales, soit par manque d'intérêt patrimonial, soit par un état de dégradation trop élevé ; des solutions peuvent être trouvées pour ces derniers
- un espace de mise en quarantaine et des réserves qui pourront être calibrées suite au tri des objets actuellement stockés
- identification des différents types d'objets et de matériaux composant la collection : les textiles, métaux, photographies... doivent faire l'objet d'attentions particulières au regard de leur fragilité. Les documents devront certainement être soustraits à l'exposition permanente, les armes être neutralisées par les services concernés (mesure obligatoire pour exposition en public), etc.
- des dispositifs et mesures de contrôle notamment hygrométrique
- chauffage, ventilation, aération
- dispositif de sécurité et d'accessibilité
- une réorganisation thématique de l'ensemble du musée
- des espaces d'accueil et de travail
- un centre de documentation

-éventuellement un atelier (sac hors sac) pour les groupes

En résumé, le musée ne pourra faire l'économie d'une **étude de programmation détaillée** qui aura pour objectif de trouver des réponses aux points analysés précédemment et, en lien avec la programmation architecturale, préparer la programmation scénographique.

La phase suivante de cette étude proposera un synopsis global de réorganisation des collections et du musée, tenant compte des besoins d'une mutualisation d'espaces et de moyens, de publics. Elle fixera le cadre des conditions d'évolution du musée dans le cadre des « musées de France » (conservation préventive, contrôle, réserves, ateliers, espaces de travail et d'accueil des publics, personnel...).

3.4.2 Ce qui peut être mutualisé.

Il est aujourd'hui courant que des services culturels, patrimoniaux et touristiques fassent l'objet de recherches de mutualisation. Le projet culturel de Chateauponsac, dans sa globalité, entre dans cette catégorie, à condition de se projeter dans un « nouveau musée ». Il faut noter que les responsables du musée disposeront seuls des modes d'accès aux collections et réserves (voir conditions d'accès pour visites OT éventuelles ?) pour des questions de sécurité et de responsabilité, et incidence sur les assurances. Les statuts du musée et de l'OT permettraient des collaborations plus facilitées, de par leur statut privé, qu'avec une médiathèque de statut public, soumise à d'autres contraintes.

- un accueil avec billetterie
- une boutique (l'association peut assurer sa tenue même mutualisée, voir avec OT ?)
- espaces de confort pour le personnel : sanitaires, vestiaires, espaces de repos, etc.
- espaces de confort pour les publics : idem
- centre de documentation ouvrages généraux et non pas documentation interne au musée (pas les inventaires qui ne doivent pas être mis à disposition des visiteurs ni les documents liés aux collections)
- une salle (ou deux) d'expositions temporaires : sur la base d'un programme annuel concerté sur des thématiques patrimoniales ou liées aux collections du musée, des besoins de la médiathèque et de l'office de tourisme (saisonnalité différente). La réalisation scénographique devra être de préférence externalisée ou réalisé par un professionnel recruté à cet effet (profil technicien scénographie-éclairage et maintenance technique et multimédia de l'ensemble) ; une charte graphique et visuelle pourra être étudiée par l'OT et le musée de manière à conduire une communication plus visible pour Chateauponsac
- un atelier de petite maintenance générale, pourra inclure un volet atelier de petite restauration (voir statut Musée de France ?)
- un auditorium
- un espace pour les groupes adultes et enfants (prévoir les deux)
- un plan de communication
- du personnel : accueil, communication, gestion, promotion, guidage, traduction, maintenance
- un stationnement dédié pour les mouvements des collections et d'ouvrages (sécurisé)
- une signalisation dans le bourg et une signalétique directionnelle

4 L'ANALYSE URBAINE

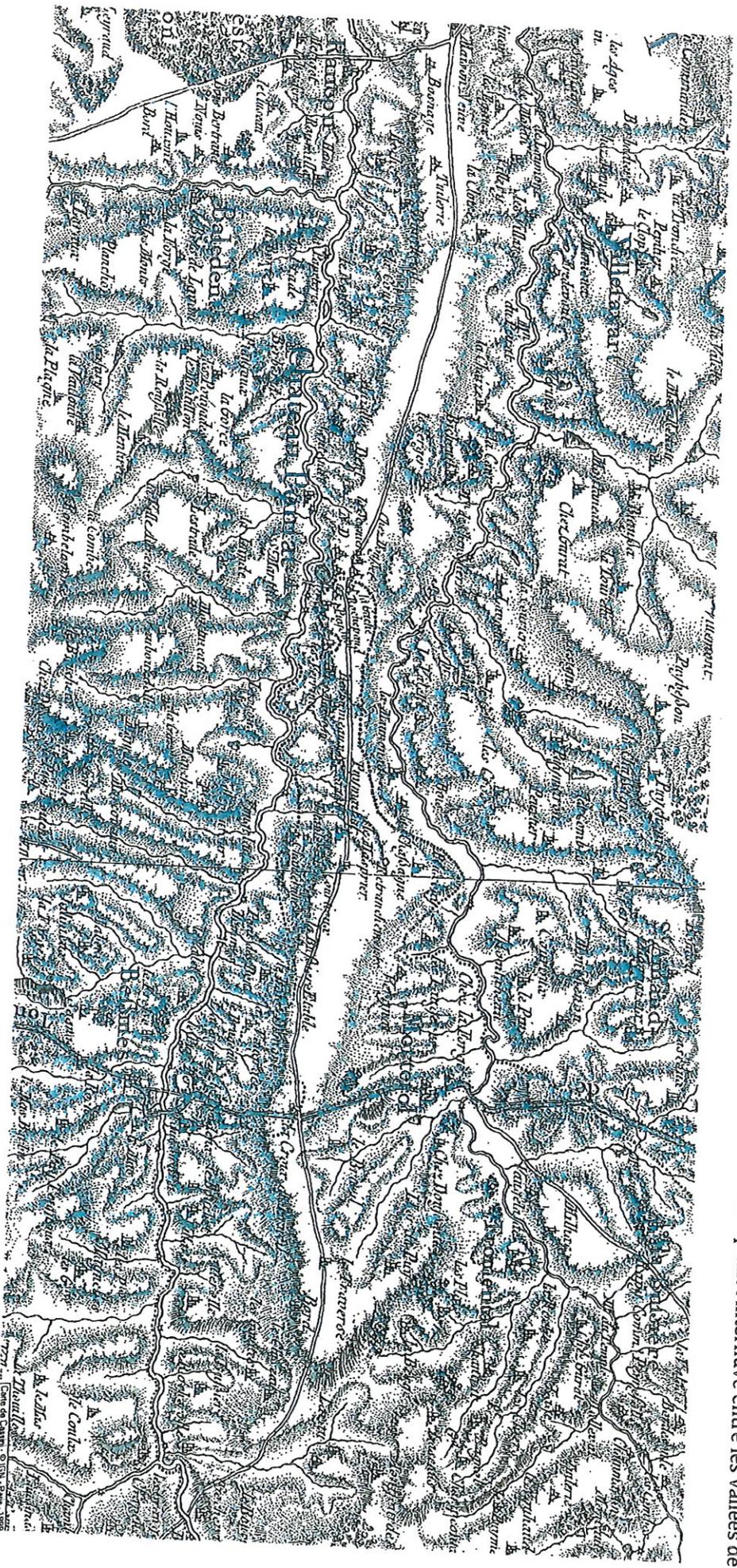
ESPTALIE Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

4.1 Le bourg de Chateauponsac

4.1.1 Preamble

Il n'est pas aisé de retracer précisément l'histoire de la constitution du bourg de Chateauponsac qui est à la fois complexe et mal documentée. Le développement du lieu fut sans doute et en tous temps lié à la fois à son positionnement stratégique de promontoire en avancée sur la vallée de la Gartempe, ainsi qu'à la présence de grands itinéraires à commencer par la voie d'origine pré-romaine passant au Nord de la commune en suivant d'Est en Ouest la ligne d'interfluve entre la Gartempe et la Semme dite voie de "Poitiers à Clermont Ferrand". Cette voie principale fut complétée au cours de l'histoire de voies secondaires transversales, traversant la Gartempe au niveau d'un passage à gué situé en dessous de Chateauponsac.

Carte de Cassini mettant en relief la présence de l'axe Est/ouest passant au Nord de Chateauponsac en suivant la ligne de crête marquant l'interfluve entre les vallées de la Gartempe et de la Semme.



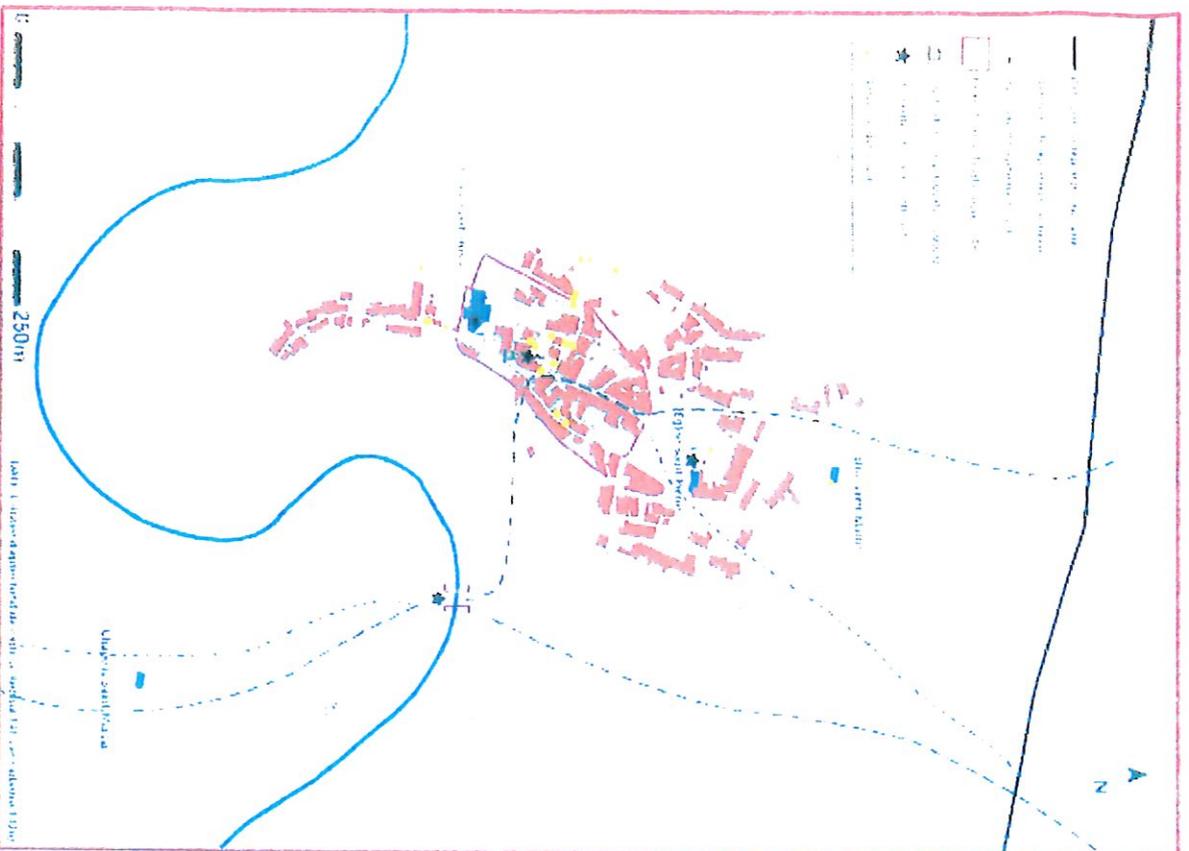


Fig. 26. Localisation des sites antiques dans l'architecture de la ville de Chateauponsac. 1 : Église Saint-Thomas ; 2 : Église Saint-Pierre ; 3 : Pont dit romain ; 4 : Église Saint-Vincent ; 5 : Mausolée de l'épave.

Fig. 26. Reconstitution des sites antiques dans la ville antique de Chateauponsac (d'après T. Regnier).

Les premiers documents écrits concernant Chateauponsac sont deux monnaies mérovingiennes où l'on trouve les formes Potentaco et Potento. Les origines du site semblent être liées à la présence d'une propriété agricole. Cette hypothèse est à mettre en relation avec la présence probable d'un monument énorme, probablement un mausolée, dont la trace est conservée au travers des blocs de granit utilisés en remplois dans différentes constructions du bourg et plus particulièrement une pierre conservée en remploi dans les maçonneries du Pont dit romain qui présente une inscription funéraire.

L'implantation d'un mausolée sur l'éperon de Chateauponsac répondait à une volonté ostentatoire d'être vu, de se signaler fortement dans le paysage. Cet édifice attesté par ailleurs d'une population importante et surtout d'une élite fortunée. La Marche et le Limousin constituent alors le territoire des Lémovices.

Les pierres de ce monument, dénommé « blocs antiques » se retrouvent en remploi notamment dans un premier niveau de fortification situé dans le prolongement de la porte accolée au prieuré, dite "porte Perrine". Ce premier niveau de fortifications (30m. environ) a été bien localisé au cours de fouilles dans le bâtiment du musée et dans la maison voisine. La porte Perrine daterait donc soit du bas Empire, soit du haut moyen âge. On ne dispose toutefois d'aucune donnée sur le tracé de cette fortification ni sur sa vocation (ce qu'elle défendait, sur quoi ouvrait la porte ?).

S'agit-il du "castrum potentiacum" souvent mentionné, édifié au IIIe siècle par ou sur le domaine de la famille Potentius" et qui donna naissance à un premier noyau urbain.

Plusieurs remparts successifs sont ensuite venus ceinturer la ville.

Au VI^e siècle, deux ermites s'installent près du bourg redonnant renaissance au lieu. Cette période du bas Moyen-âge demeure toutefois méconnue. A noter toutefois l'édification d'une première église, l'église Saint Martin située en recul au Nord.

Au X^e siècle, sont mentionnés à Chateauponsac les seigneurs de Rancon qui semblent avoir fortifié le lieu, bénéficiant ainsi d'une place forte leur permettant de contrôler les principaux axes routiers.

Entre 943 et 974, Aimeric de Rancon fait élever une église dédiée à Saint Pierre qui se situait à l'emplacement de la Mairie actuelle. Des fouilles réalisées à l'emplacement du cimetière accolée à cette église ont révélé la présence de sépultures mérovingiennes.

En 1019, les seigneurs de Rancon donneront cette chapelle à l'Abbaye Saint-Martial de Limoges qui l'affectera à son prieuré de La Souterraine.

En 1030, un autre seigneur de Rancon, fait donation à l'abbaye de Déols, en Berry, du bourg de Saint-Martin-de-Chateauponsac. Celle-ci y installe en 1039 un monastère et y élève en 1042 une église consacrée à Saint Thyse.

C'est autour de ce monastère que la population va probablement venir s'agglutiner constituant un bourg qui semble connaître un véritable essor puisque vers 1080 est initiée la construction d'une troisième église, la Chapelle Notre-Dame. Le faubourg du Moustier semble alors se développer sous l'égide de l'abbaye, regroupant les artisans alors que l'ancien faubourg Saint Martin se dépeuple. La ville se recentre alors et détruit le monastère, chassant les moines qui réintégreront la maison mère de Déols.



En 1318 un prieuré est toutefois fondé par l'abbaye de Déols avec la bénédiction du pape Jean XXII.

Situé entre le domaine royal et les possessions anglaises, le Limousin a été un des principaux champs de bataille de la Guerre de Cent Ans. Chateauponsac n'est pas épargné. En 1370, le Prince Noir saccage la chapelle Saint-Thyrse, renverse la voûte de la nef et la façade occidentale, incendie en partie la chapelle Notre-Dame.

En 1372-1373, Jean de Bourbon libère la Marche. De 1380 à 1395, un château est construit sur la rive gauche de la Gartempe afin de surveiller la vallée. Il prend le nom de "Château de Ventenat". Détruit en 1793, il n'en reste désormais que des ruines.

En 1420, l'abbé de Déols décide de fortifier le prieuré en incluant l'église Saint-Thyrse dans les fortifications. L'église Saint-Pierre dépendant de La Souterraine ainsi que l'église Saint-Martin, trop éloignée, demeurent hors les murs. Des remparts sont alors édifiés autour de la ville (1429-1431). L'église Saint-Thyrse devient alors église paroissiale en lieu et place de l'église Saint Martin, qui en devient une simple annexe. Chateauponsac a ainsi deux paroisses, Saint-Thyrse en ville murée et Saint-Pierre "hors les murs".

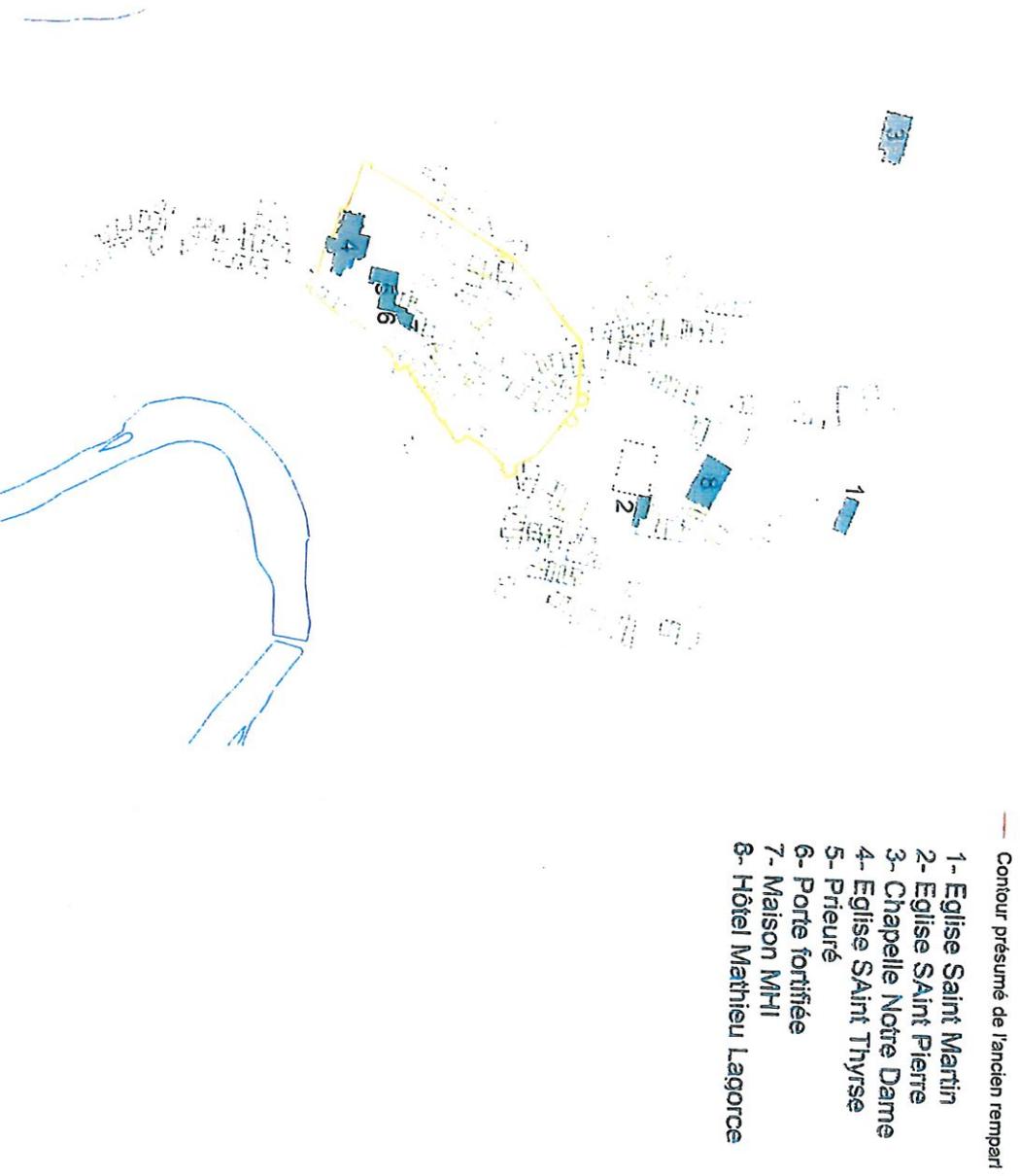
Au cours du XVI^e siècle alors que sévissent les guerres de Religion, la ville de Chateauponsac sera pillée à plusieurs reprises par Gaspard Foucauld.

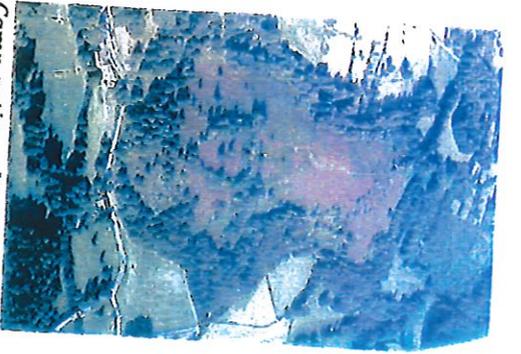
En 1789, le premier maire élu de Chateauponsac est M. Panchrace. Chateauponsac devient chef-lieu de canton.

Le bourg de Chateauponsac d'après le cadastre napoléonien de 1828, emprise présumée du rempart.

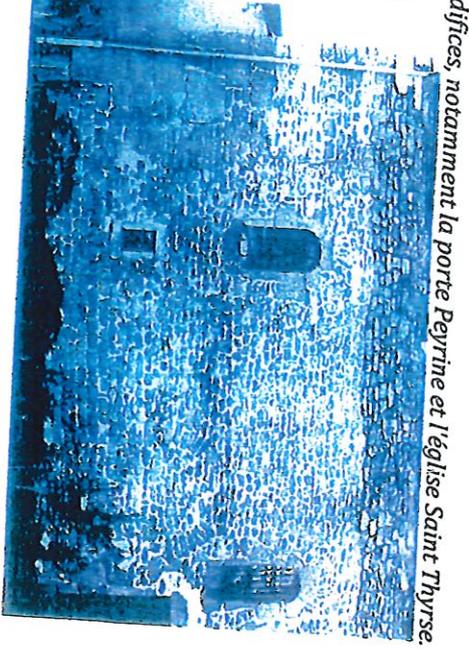
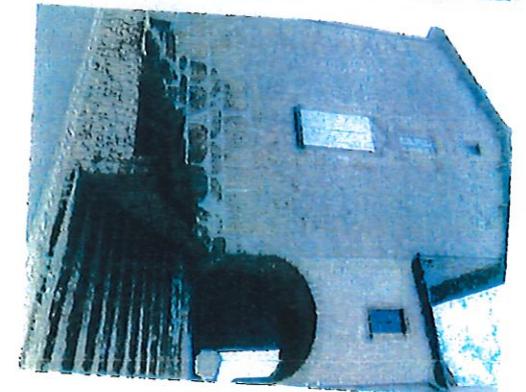
4.1.2 Les témoignages du passé

Le bourg de Chateauponsac conserve de nombreux éléments témoignages de son passé





*Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurrat
Camp à fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy
La présence du mausolée est attestée par les blocs de granit antique en remploi dans de nombreux édifices, notamment la porte Peyrine et l'église Saint Thyrsse.*



L'église Saint Pierre : cette église a été démolie en 1893 lors de l'édification de la Mairie. Son emplacement figure sur le cadastre napoléonien de 1828. En outre, quelques modillons appartenant à cet édifice sont conservés dans le musée Baubérot.

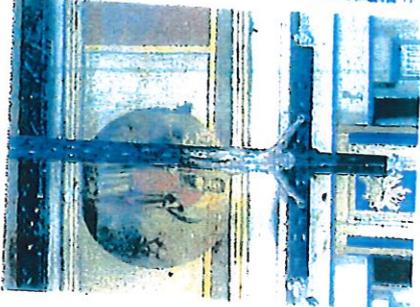
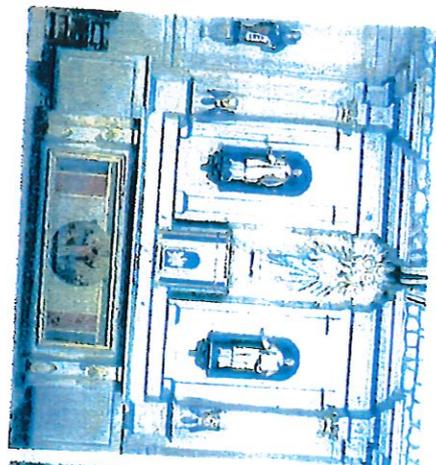
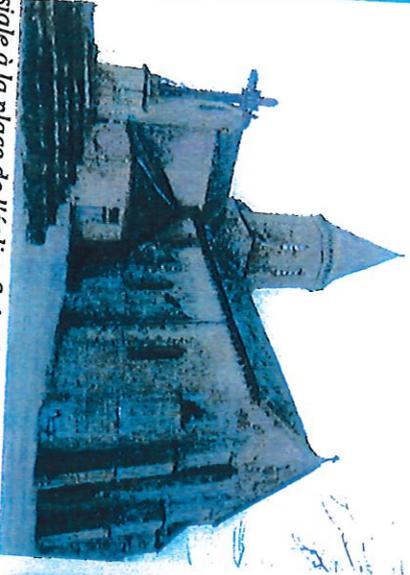
L'église Saint Martin : probablement édifiée au cours du X^e siècle, elle conservera son statut d'église paroissiale jusqu'en 1431, date à partir de laquelle suite à l'édification des remparts de la ville, elle perdra ce statut au profit de l'église Saint Thyrsse située intramuros.

Saint Martin va continuer de servir au culte et son cimetière aux inhumations, mais perd peu à peu de son importance. Mal entretenu le bâtiment sera rénové et modifié (deux fenêtres du mur nord) lorsqu'il sera affecté, en 1664, à la confrérie des pénitents noirs nouvellement créée à Châteauponsac.

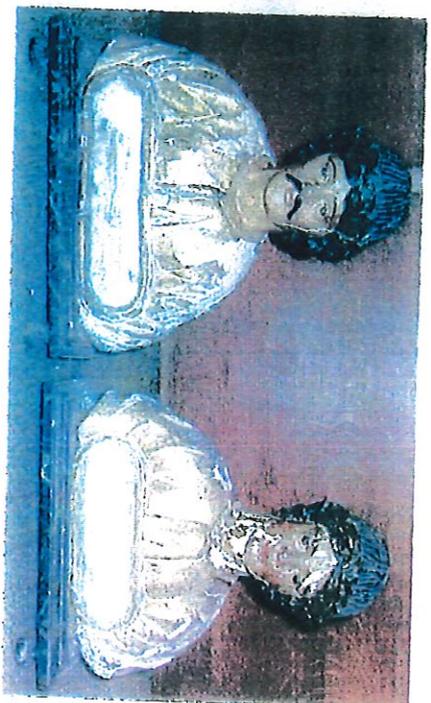
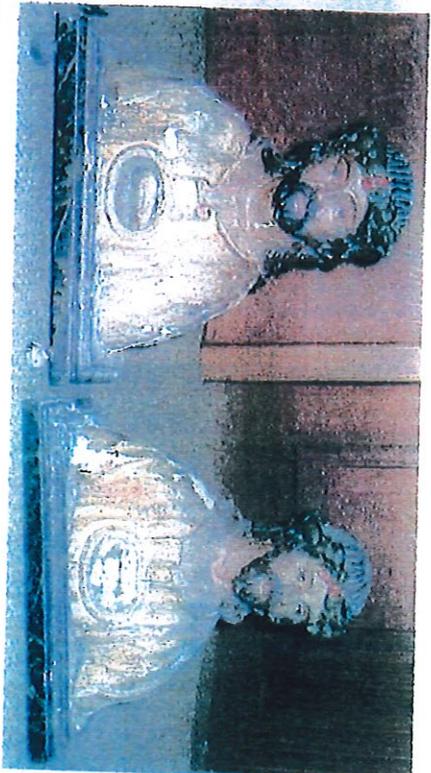
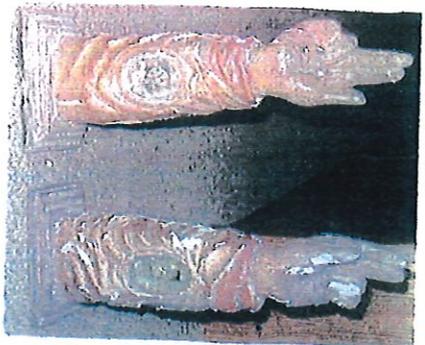
Les confréries seront supprimées à la Révolution (décret du 18 août 1792) et les objets du culte transférés à Saint Thyrsse, ainsi qu'une croix de pénitents et plusieurs reliquaires. L'église servira de lieu de réunions aux autorités municipales nouvelles jusqu'à la fin de 1793. Puis le bâtiment, désaffecté, sera vendu comme bien national et acquis par des particuliers. Presque en ruine à la fin du XIX^e s. il sera rétabli en bâtiment utilitaire. Il est aujourd'hui propriété de la société «Notre Terroir».



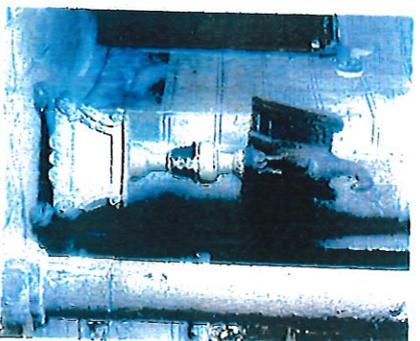
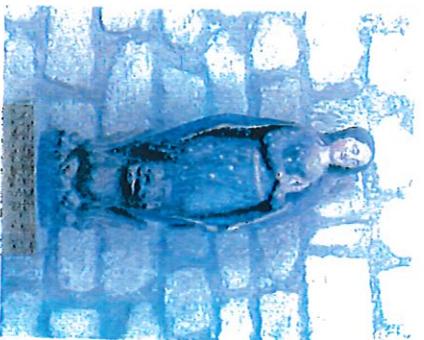
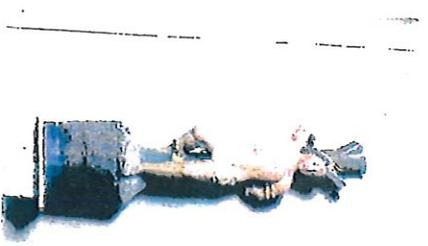
L'église Saint Thyrsse : édifée en 1042, elle va devenir paroissiale à la place de l'église Saint Martin au cours du XV^e siècle.



- L'église Saint Thyrsse, conserve un important mobilier protégé :
- tableau : la Vierge entre deux diacres martyrs, XVII^e siècle (objet mobilier inscrit)
 - croix d'autel, cuivre, XVII^e-XVIII^e siècle (objet mobilier inscrit)
 - retable, bois, et ses deux diacres, statues en bois, XVII^e siècle (objet mobilier inscrit)
 - croix de pénitents, bois et métal, XVII^e-XVIII^e siècle (objet mobilier inscrit)



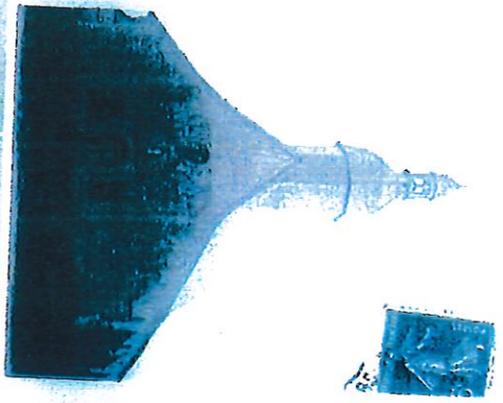
- paire de bras-reliquaires, sculpture, XVIIe siècle, bois peint et doré (objet mobilier inscrit)
- Paire de bustes-reliquaires de saints barbues, du 17e siècle. Ils contiennent toujours des reliques (objet mobilier inscrit)
- Paire de bustes-reliquaires d'hommes, du 17e siècle. Ils contiennent toujours des reliques : celles du buste de jeune homme imberbe sont des reliques de saint Donat martyr (objet mobilier inscrit)
- Paire de bustes-reliquaires de femmes, du 17e siècle. Ils contiennent toujours des reliques (objet mobilier inscrit)



- Statuette de saint Sebastien, de facture populaire, du XVI^e/XVII^e siècle (objet mobilier classé)
- Statuette de Sainte Madeleine, XVII^e siècle (objet mobilier classé)
- Statuette de Sainte Marguerite d'Antioche XVI^e/XVII^e siècle (objet mobilier classé)
- Statuette de Saint Michel terrassant le démon XVII^e siècle (objet mobilier classé)
- Lutrin en bois sculpté, XVII^e/XVIII^e siècle ((objet mobilier classé)
- Vierge de Pitié, XVIII^e/XIX^e siècle (objet mobilier classé)
- Fer à ostes du XIII^e siècle (objet mobilier classé)

1926-1928 - 220 - CHATEAUBRIANT, Notre-Dame de Toute-Bonté

CHATEAUBRIANT, France - Centre - V. M. O. et P. B. B. B.

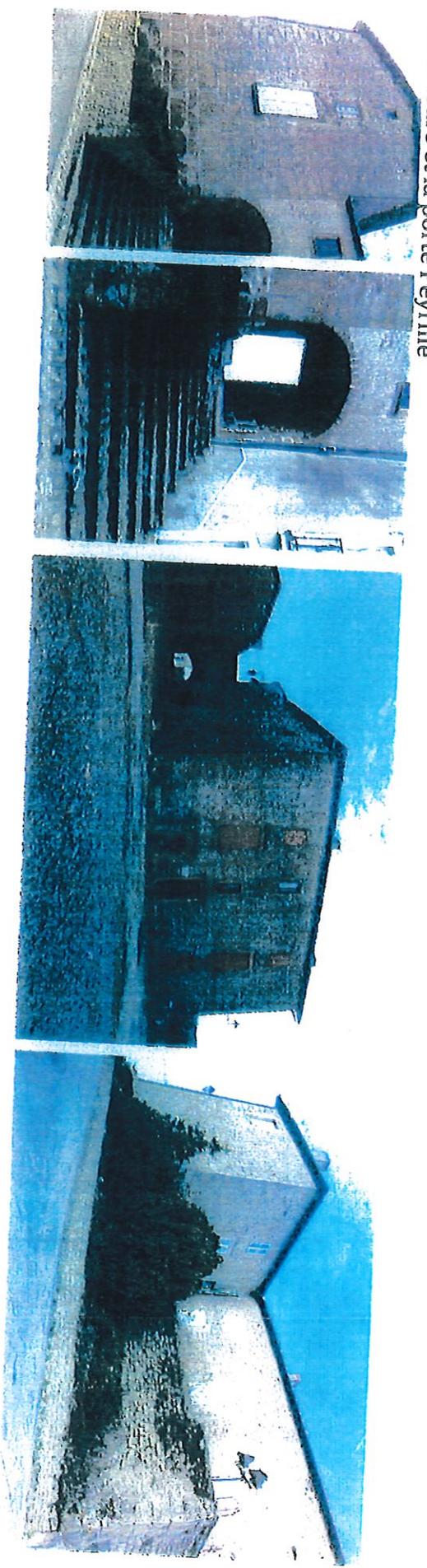


La chapelle Notre Dame de Toute-Bonté : mentionnée en 1212 et 1463, elle fut profanée et brûlée en 1587 puis restaurée en 1625, 1728 et 1869. Elle conserve des objets mobiliers de grand intérêt :

- statues en bois doré du XVII^e siècle
- Saint Roch, statue en bois du XVII^e siècle (objet mobilier inscrit).
- La Vierge à l'Enfant, statue en bois du XIV^e/XV^e siècle (objet mobilier classé).



Le Prieuré et la porte Peyrine

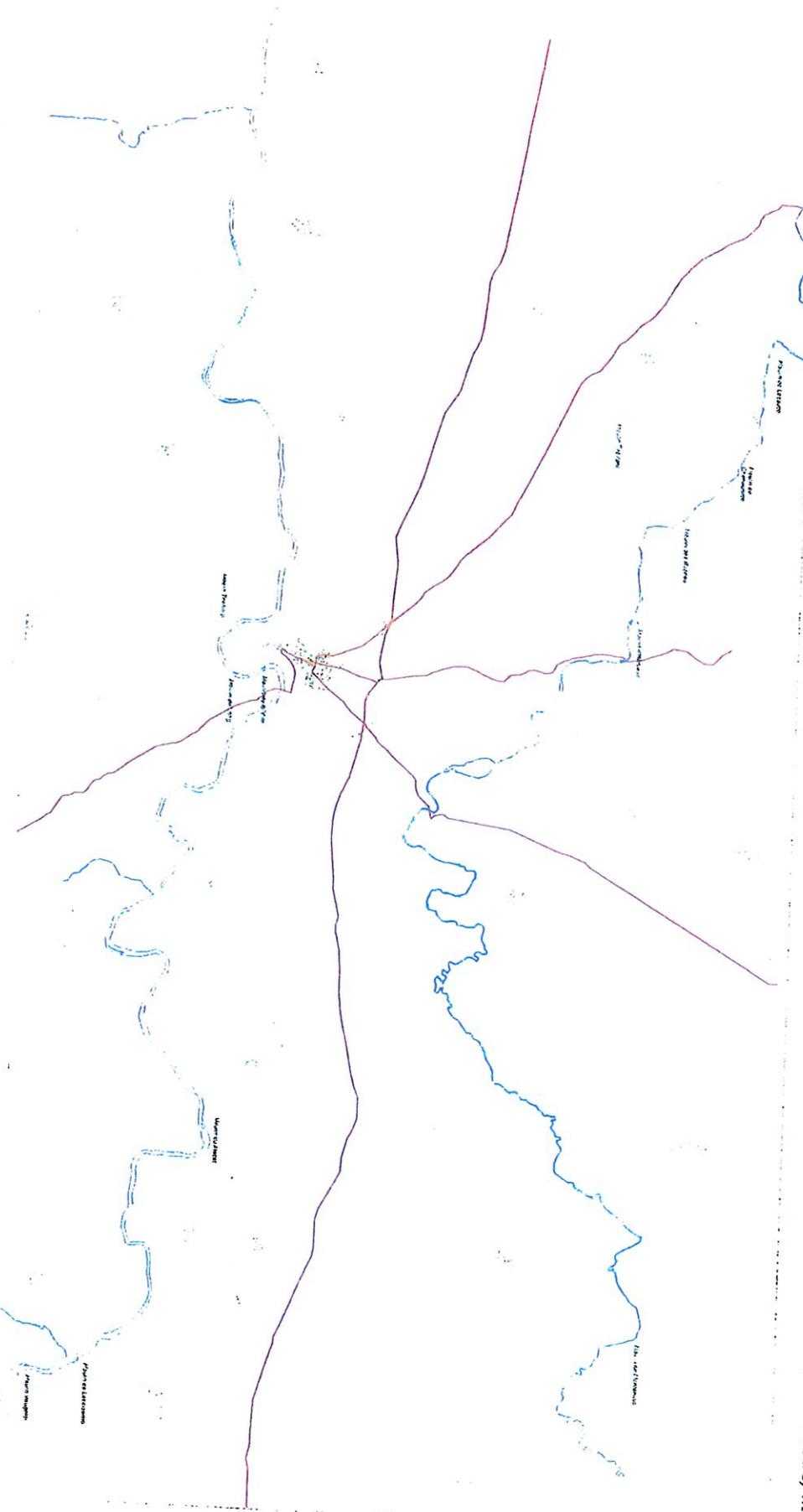


ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÈNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

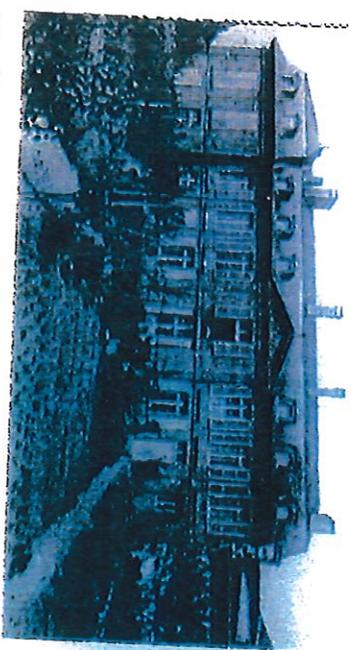
Issues de la vie quotidienne traditionnelle : patrimoine ethnologique

Ce patrimoine fait partie des éléments clés qu'un musée évoquant les pratiques de la société traditionnelle doit transcrire, afin d'expliquer les atouts de l'implantation puis du développement d'une vie socio-économique et culturelle à cet emplacement. Ces domaines ont fait l'objet de quelques études par des érudits locaux mais peu avec une approche scientifique. Les activités anciennes comme la meunerie ou le travail du chanvre et des peaux permettent d'établir des liens avec la toponymie et mieux localiser les activités par secteurs ou quartiers.

Moulin de la Vilette successivement : moulin à farine, à pierre à briquets puis scierie.
Cet ensemble de moulins est à associer à un patrimoine important de l'eau lié à un réseau hydrographique dense : puits, sources, fontaines, abreuvoirs, mais aussi pêcheries, viviers, rouissoir à chanvre.



CHATEAUPONSAC - Hôtel Mathieu - Le Champ



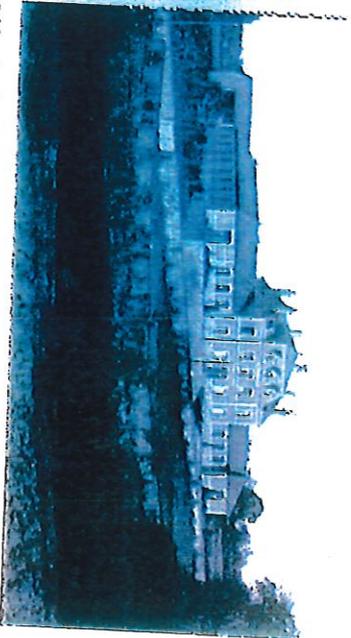
Hôtel Mathieu de Lagorce, 1770

Le XIX^e siècle constitue une phase d'essor démographique et économique importante à Chateauponsac qui viendra confirmer l'expansion. La fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle marquera une seconde phase d'expansion avec l'implantation des grands équipements publics, et la création de la voie ferrée.



La mairie éditée en 1893

L'école des garçons éditée alors au milieu des champs.

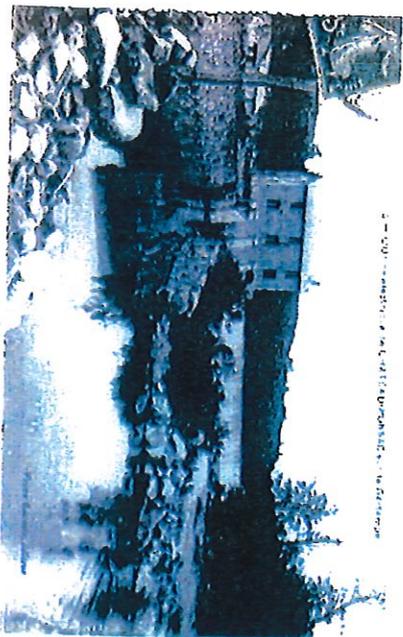


Chateauponsac (Chateauponsac) - La ville aux champs



Chateauponsac (Chateauponsac) - La ville aux champs

S'inscrivant dans une volonté de développement du réseau ferroviaire en Limousin, la ligne de Limoges à Chateauponsac est ouverte en 1912, elle sera complétée en 1913, par les sections de Chateauponsac - Saint Sulpice et Eymoutiers - Peyrat le Château qui parachevèrent le réseau. Au début des années 30, toutefois, la multiplication des lignes d'autobus entraînera le déclin des lignes de tramways. En 1948, le Conseil Général de la Haute Vienne décide de la suppression des chemins de fer départementaux.



11 - Château de Chateauponsac - Limoges

12 - Chateauponsac - Une usine en ruines



Chateauponsac - Industrie - Usine de Limoges

CHATEAUPONSAC (Haut-Vienne)

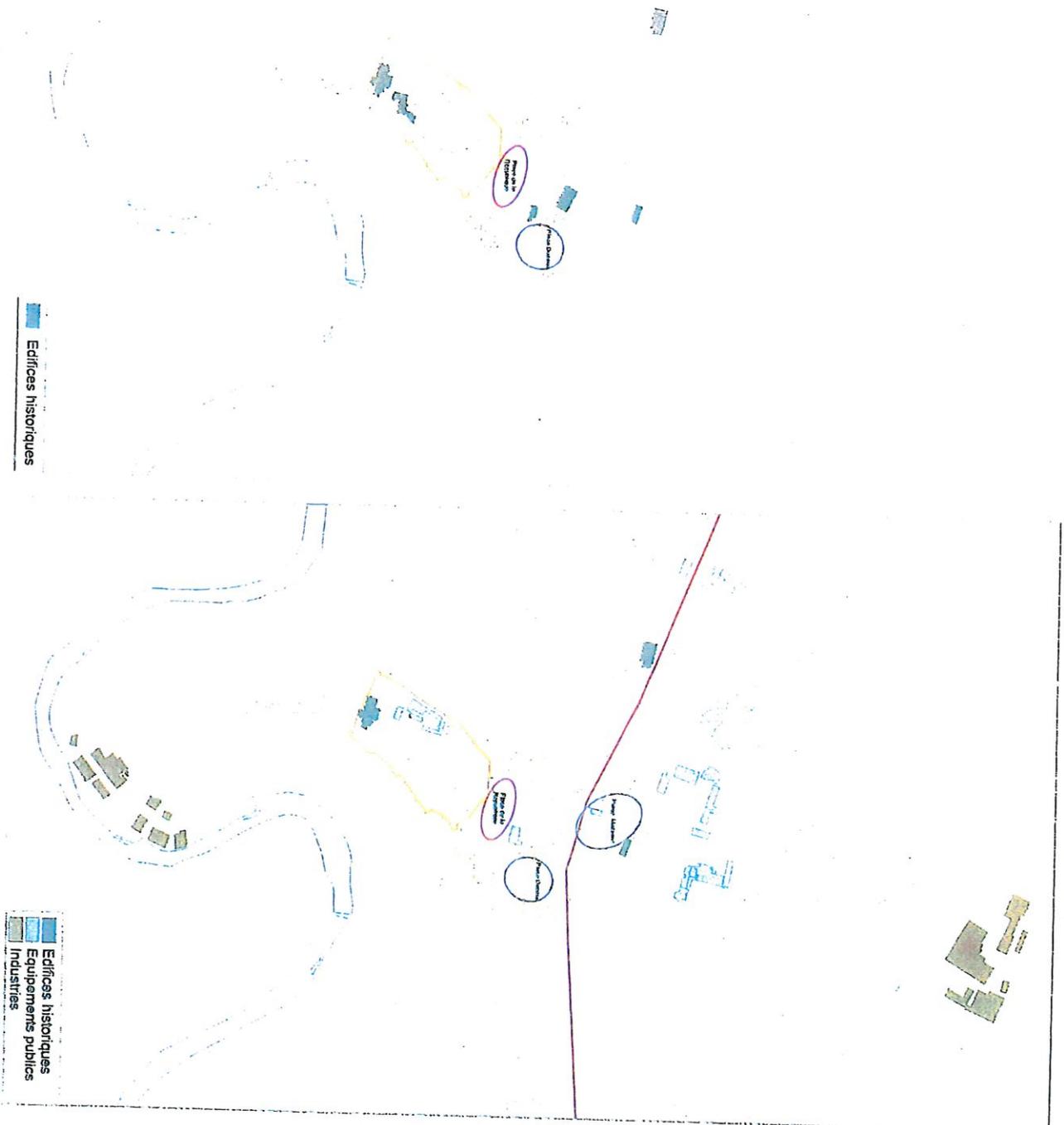
Usine de produits Chimiques



Les XIX^e et XX^e siècles marquent également l'essor de l'industrie à Chateauponsac. Le rapport de la Chambre du Commerce de Limoges indique dans les années 1955 que "Depuis 1918, de petites localités, utilisant la main-d'œuvre et gélaines, des ateliers de mécanique, une manufacture de porcelaine. On trouve ainsi à Chateauponsac une usine de collés également de la présence d'une usine de feutre et d'une usine de produits chimiques. Aujourd'hui ces industries sont fermées et les bâtiments bien souvent en déshérence.

13 - Chateauponsac (Haut-Vienne) - Usine de la Chambre et Usine de Produits Chimiques





4.1.4 L'organisation urbaine

Ces deux cartes établies d'après le cadastre napoléonien et le cadastre actuel permettent de mettre en relief l'évolution du bourg de Chateauponsac et de son organisation urbaine.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le bourg de Chateauponsac demeure peu étendu, concentré autour du noyau constitué par l'ancien "Fort" complété au Sud par le faubourg du Moustier et au Nord par la Ville articulée autour de la Place de République, véritable rotule urbaine sur laquelle prenait position l'église Saint Pierre et par la place Ducoux. L'église Saint Martin et la chapelle Notre Dame apparaissent isolées.

A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le bourg va considérablement se développer et s'étendre en reculant du noyau ancien vers le nouveau quartier de la gare.

Le percement d'une voie nouvelle va donner naissance à une troisième place, la place Mazurier.

Le cœur bourg autrefois resserré autour de l'ancien Fort et de la place de la République va alors lentement se recentrer autour de cet axe principal.



La constitution progressive du bourg de Chateauponsac permet d'identifier trois grandes entités :

- Le cœur historique : le vieux fort et le faubourg du Moustier (en rose) qui constituent le noyau initial,
- La première extension du XIX^e siècle (en violet), articulée autour des trois places (place de la République, place du Pasteur Ducoux, place Mazurier) qui regroupe l'essentiel des services.
- La seconde extension de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle (en bleu) qui correspond à l'implantation des grands équipements publics, et autour desquels les quartiers d'habitation sont venus s'étirer. C'est un secteur multi-activités qui regroupe les écoles, le gymnase, la bibliothèque, le centre culturel, la maison de retraite, le centre de secours...



itecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellai ethno-muséographe - juillet 2013

4.7 Zoom sur le quartier historique du vieux Fort

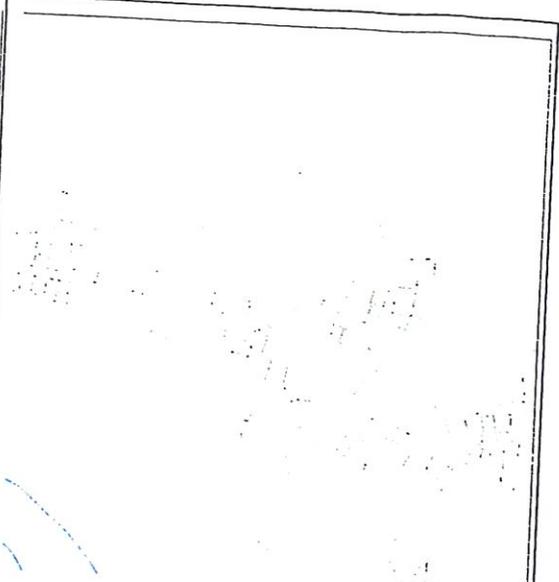
Le cœur historique du "vieux Fort" apparaît aujourd'hui comme une entité en marge de vie sociale et économique du bourg, en recul des voies d'accès depuis lesquelles il se révèle peu perceptible.

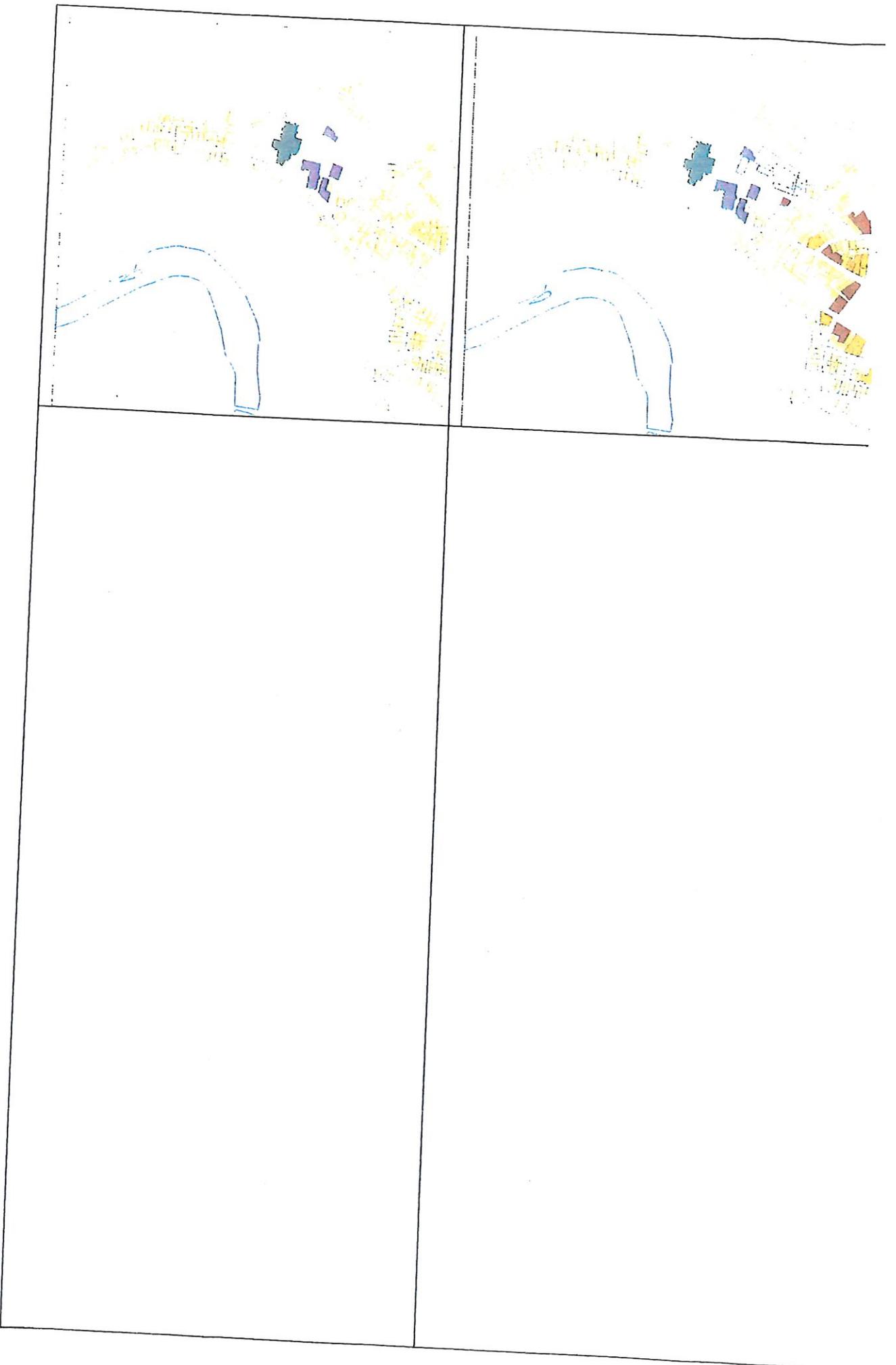
Auparavant une grande partie de cette entité était occupée par le collège Notre Dame pendant la seconde moitié du XXe siècle, récemment acquit et démolit par la commune. Aujourd'hui les principaux pôles d'intérêt et de vie de ce quartier sont le musée et l'église Saint Thyrsé, aujourd'hui toutefois fermée au public dans l'attente de travaux de restauration.

Implantée en tête de proue, cette entité constitue toutefois la façade d'appel du bourg de Chateauponsac dont elle constitue l'image référente.

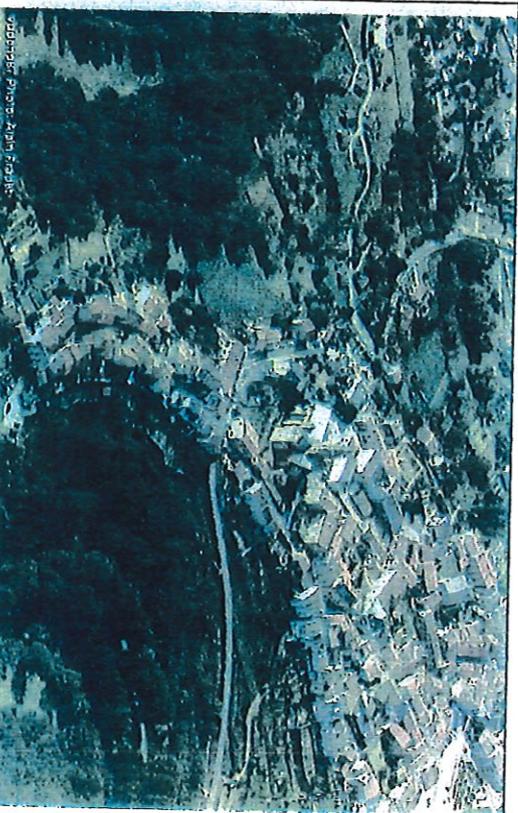
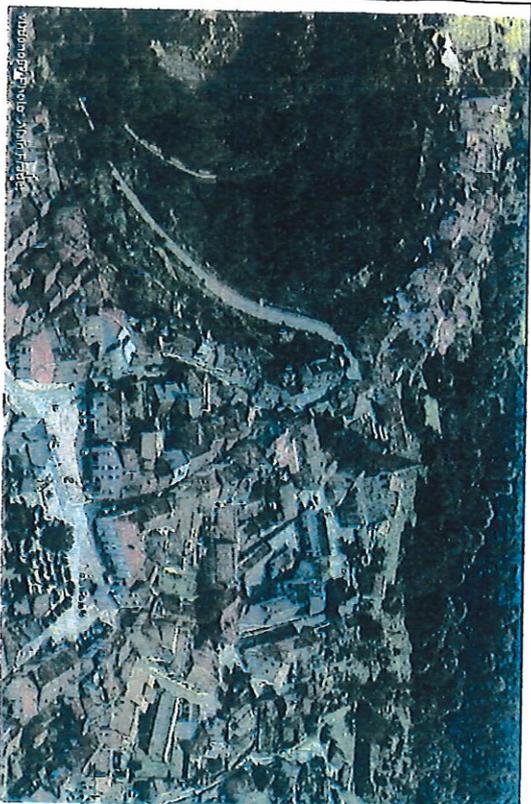


Malika Boudelal ethno-muséographe – juillet 2013

	<p>Ce plan établi à partir du cadastre napoléonien nous montre l'organisation du quartier du Vieux Fort jusqu'au début du XIX^e siècle. On peut remarquer un tissu assez diffus dégagant de vastes espaces non bâtis privés ou publics.</p> <p>Même si l'emprise de l'ancien enclos fortifié est y toujours, le seul vestige encore explicite des fortifications est la porte dite « Peyrine ».</p>
	<p>Ce plan établi d'après le cadastre avant démolition de l'ancien collège permet de mettre en relief certaines évolutions sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation du collège lui-même qui occupe tout le côté Ouest du quartier - l'implantation d'une voie nouvelle traversant de façon rectiligne l'ensemble, ainsi que le percement d'une voie ceinturant l'ancien enclos fortifié : érosion, perte de lecture ?

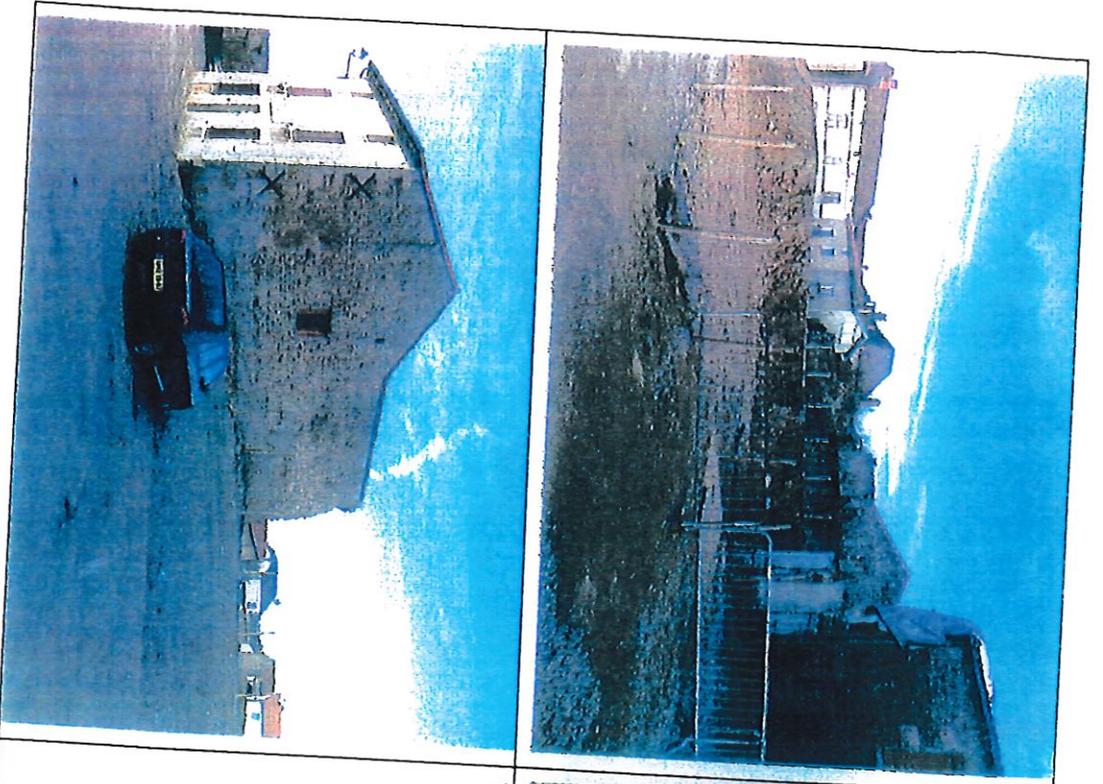


ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe - juillet 2013



Vue du quartier du vieux Fort avant la démolition de l'ancien collège.





Vue du quartier du vieux Fort après la démolition de l'ancien collège.



ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

4. Les contraintes réglementaires et les servitudes

4.1 Le Plan Local d'urbanisme

La zone de projet est classée dans la zone U1 englobe les « vieux quartiers » patrimoniaux pour lequel ont été définies de règles d'implantation et d'aspect architectural.

- Les constructions nouvelles y sont autorisées à conditions du " Respect de la préservation de la forme urbaine et de l'unité architecturale "
- La voirie et les accès devront être dimensionnés en cohérence avec le projet
- Les aménagements réalisés sur le terrain doivent limiter l'imperméabilisation des sols et les eaux pluviales seront dans la mesure du possible recyclées ou à défaut, conservées sur la parcelle et infiltrées dans le sol. Toutefois, si la nature des terrains, l'occupation, la configuration ou l'environnement de la parcelle ne le permettent pas, les aménagements seront conçus de façon à limiter les débits évacués dans le réseau collecteur prévu à cet effet. Ces aménagements seront à la charge exclusive du pétitionnaire.
- L'implantation des constructions devra tenir compte de la situation des lieux et notamment des bâtiments existants afin de préserver le bon aspect de la rue :
 - La façade principale des nouvelles constructions devra être implantée à l'alignement de la voie.
 - Les constructions doivent jouxter une des limites séparatives latérales du terrain sur toute la hauteur minimum imposée à l'article 10. Une marge d'isolement latéral provisoire sera admise lorsque l'opération envisagée est autorisée par tranche. Lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, cette règle ne s'applique que sur la voie principale.
 - Des implantations différentes peuvent être autorisées:
 - dans le cas où le respect de ces règles conduirait à des solutions architecturales incompatibles avec le caractère de l'espace bâti environnant;
 - pour des constructions nouvelles sur des parcelles où une construction déjà implantée en bordure de voie empêche le respect de la règle générale;
 - pour les annexes situées à l'arrière du bâtiment principal desservies par une voie autre que la voie principale;
 - pour des opérations ou installations d'intérêt public.

- Des implantations différentes peuvent être autorisées pour des opérations ou installations de services publics ou d'intérêt collectif lorsque des raisons techniques l'imposent.
 - Dans le cas où la largeur de parcelle sur voie serait trop importante pour se jumeler des deux côtés, il sera admis de ne jouxter que l'une d'entre elles. Afin de donner une impression de continuité au bâti, il sera imposé en prolongement de la construction, et sur limite avec installations publiques lorsque des raisons techniques l'imposent.
 - Quel que soit le bâtiment, la hauteur maximum autorisée mesurée en tout point de la construction ne devra pas excéder 15m.
 - Les constructions et leurs installations doivent s'adapter au plus près à la configuration naturelle du terrain. La construction doit prendre en compte les caractères dominants de la zone ou du secteur et se référer au type d'immeuble dominant et à ses variantes. Les rythmes et l'ordonnance de l'architecture existante, que crée le type d'immeuble dominant, doivent être respectés.
 - Les toitures seront en tuiles canal. Dans le cadre d'une création architecturale contemporaine, d'autres matériaux peuvent être toutefois autorisés (couverture de type zinc, cuivre ou similaire, toiture végétalisée ...) sous réserve d'adopter une teinte sombre (brun, gris foncé, vert ou noir) et d'une bonne insertion au paysage et à l'environnement.. dans tous les cas, les toitures terrasses sont interdites.
 - Les toitures et les façades seront traitées par référence aux règles du nuancier régional et devront s'harmoniser avec les teintes des constructions environnantes. Les façades blanches sont interdites.
 - Les clôtures à l'alignement en façade doivent présenter une hauteur de 2m minimum ; elles doivent être constituées d'un mur plein en maçonnerie.
- zone des servitudes*
- Plusieurs périmètres de protection d'abords des monuments historiques
 - Une zone de présomption de prescription archéologiques

4.1 Les contraintes physiques : accès, réseaux

En ce qui concerne les points techniques :

- le réseau internet est correct (Adsl, pas de fibre)
- la station d'épuration peut absorber sans problème de nouveau raccordements (elle situé au bas du bourg, du côté de l'église)

- La défense incendie

La défense incendie sur la commune de Châteauponsac est assurée par des poteaux réglementaires dans toutes les zones urbaines de la commune.

5 LES ORIENTATIONS POUR LE PROJET

Quatre objectifs

- développer la place de Chateauponsac dans le paysage culturel et touristique du territoire
- revitaliser le cœur historique de Chateauponsac
- améliorer la fonctionnalité et l'attractivité de deux équipements majeurs de la ville : la médiathèque et le musée, et associer l'office de tourisme à cette dynamique
- redonner de la lisibilité au quartier du Vieux Fort

Les atouts pour réussir cette opération

- le potentiel patrimonial, culturel et touristique de Chateauponsac
- un site à investir, un quartier à recréer
- un musée aux collections exceptionnelles
- des compétences intercommunales et des services bien établis : la médiathèque et l'office de tourisme
- des habitudes de travail entre le musée, la médiathèque et l'office de tourisme et des équipes, bénévoles et professionnelles

Les difficultés à traiter

- le musée est privé
- la programmation sur le musée représente un travail considérable et de longue haleine
- l'office de tourisme n'est pas convaincu par le projet de relocalisation
- le projet doit englober tout un quartier, et l'église sainte Thyrsse : une opération de grande ampleur
- deux maîtrises d'ouvrage : la commune de Chateauponsac et la communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux
- la communauté de communes ne s'est pas positionnée officiellement sur le projet
- la mutualisation entre les trois structures ne pourra porter principalement que sur des espaces communs, et peu sur des fonctions, lesquelles correspondent à des métiers, des statuts et des réglementations différents
- les trois projets sont à des stades de préparation différents :
 - o le déplacement du bureau de l'office de tourisme et de la médiathèque ne pose pas de problèmes fonctionnels, techniques, logistiques et juridiques majeurs
 - o le traitement du musée pose un ensemble de questions très complexes sur ces mêmes quatre registres

Un projet à amener par étape, dans le cadre d'une démarche structurée

- 1 – Donner une cohérence d'ensemble au projet
 - inscrire le projet dans une histoire, un contexte, un environnement
 - répondre à des besoins
 - donner au projet une ambition : un pôle d'activité culturelles et touristiques
 - un concept de projet à inventer
- 2 – Engager une démarche de fond sur le musée
 - une méthodologie à définir
 - des préalables à poser
- 3 – Définir un pré programme cadre, incluant les trois entités
- 4 – Définir une première tranche comprenant
 - le musée en l'état (les collections dans leurs locaux actuels), mais des services et espaces associés au musée à repositionner dès la première tranche
 - la médiathèque
 - l'office de tourisme
- 5 – Poser le principe d'une seconde tranche
 - le réaménagement du musée

6 ANNEXES

ESPTALIE Consultants / Gaëlle DUCHÈNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe – juillet 2013

Annexe 1 – Repères historiques

Le bourg offre actuellement une configuration qui met en évidence des « traces » du passé, dans un cadre naturel de grande qualité, qu'il est important de connaître et de comprendre dès lors qu'une action porte sur les domaines du patrimoine naturel, culturel et immatériel. Les témoins préhistoriques et archéologiques, l'architecture patrimoniale médiévale, les très riches collections du musée, le patrimoine immatériel – croyances, savoir-faire, usages, pratiques –, constituent des éléments fondateurs de ce projet. Ce chapitre vise à poser le cadre dans lequel se développeront les volets culturels, muséographiques, touristiques, architecturaux, urbains et paysagers qui, au-delà des services, permettront une plus grande visibilité de la commune de Chateauponsac, expression d'une identité culturelle et historique avérée.

Nota bene : ce cadre général qui présente les repères historiques a pour mission de positionner la commune et ses atouts patrimoniaux dans le contexte d'une histoire qui raconte et explique la configuration actuelle non seulement du bourg et ses abords, mais également des témoins matériels (comme l'usage de l'eau, les savoir-faire...).

A ce jour, il n'existe aucune chronologie ni aucune étude historique faisant la synthèse de l'histoire de la commune actuelle. La plupart des données utilisées ou mentionnées ont été extraites (sans mention la plupart du temps) de la monographie de l'abbé Lecler parue dans les années 1870 et rééditée depuis. Les deux rapports de stage (SDAP Haute-Vienne) rédigés par Sophie Provenchère et Nadine Javion reprennent eux-mêmes ces sources incertaines et font peu de mention de recherches conduites avec rigueur sur le plan scientifique. Le constat des lacunes leur a cependant permis de mettre en évidence des sites protégés et des sites archéologiques (73 sites sensibles sur la commune).

Des offres existent comme le jeu proposé aux enfants pour découvrir quelques édifices patrimoniaux ou encore les sentiers de randonnées à thématiques patrimoniales mais qu'il est difficile de raccrocher à une vision générale et compréhensible, même pour les éléments qui ont disparu.

Afin de saisir au mieux et au plus juste la valeur patrimoniale de la commune de Chateauponsac, nous avons été contraints de procéder à un recellement des données en présence et de faire appel à Jacques Roger, archéologue au SRA de la DRAC Limousin afin qu'il nous accompagne dans l'appréhension et la compréhension des périodes anciennes et leurs traces, notamment les hypothèses pouvant être émises sur la période gallo-romaine.

La richesse des traces, des témoins archéologiques, architecturaux et artistiques que renferme le territoire de la commune de Chateauponsac peut constituer un potentiel de valorisation de grand intérêt, aujourd'hui inexploité car méconnu ou inconnu. A titre d'exemple, les collections archéologiques ou d'art sacré qui sont présentées au musée sont bien peu valorisées au regard de

leur importance dans l'histoire et l'histoire de l'art. Les éléments extraits des fouilles de Bussière-Etable en 1947-1949 se trouvent au Musée National de Saint-Germain en Laye...

L'histoire de Châteauponsac reste donc à écrire, le temps imparti à la présente mission ne permettant pas de le faire, nous avons dressé un cadre de repères historiques à vérifier et enrichir ultérieurement, comme les travaux de recherche et les publications de Robert Baubérot, ceux de Paul Schweizer (Histoire de Châteauponsac, 1970), etc.

Des personnes ressources pourront également être sollicitées ou consultées :

- étude de Sophie Grennerat (diplôme Chaillot 2008-2009)
- M. Georges Mériquet, ancien président du musée
- les services préhistoires et archéologie de la DRAC (MM Bismuth et Dussot)
- des historiens d'art qui conduisent des travaux actuellement (Evelyne Proust et Lise Boulestet)

PERIODE	REPÈRES HISTORIQUES	SOURCES (S) ou MENTION (M) En rouge = à vérifier
PREHISTOIRE	<p>Néolithique : menhir Taïffes ? Âge du Bronze : Tumulus de Taurettes Paléolithique : silex Auzillac</p> <p><i>Voir avec archéologues : nombreux témoignages matériels</i></p>	SRA DRAC
DEBUT PERIODE ANTIQUE		
Origine du nom	<i>Castrum Ponciacum ou Potentiacum</i>	
	Une voie romaine passait à l'ouest de la commune, peut-être une seconde mais pas de preuve	
	Attestation de souterrains-refuges	
	Camp de fortification concentrique du Peu Buy	
	Camp antique dit « Peu Barry ou Camp de Chégurat »	Inscrit 12/09/1979
Milieu du IIème siècle av. J.C.	La Marche et le Limousin constituent le territoire des Lémovices (les <i>Andecumulienses</i> = cultivateurs et éleveurs) Châteauponsac en est une des principales citées	Inscrit MH 10/12/1981
52 av.J.C.	Les romains prennent le pouvoir et organisent le territoire notamment les axes de circulation : Châteauponsac est un carrefour important, un croisement se situait au lieu-dit les Gaches »	Pierre du sacrifice ?

DEBUT MOYEN AGE			
285-296	<i>Castrum potentiacum</i> (Dioclétiën) construit au-dessus du méandre encaissé de la Gartempe	?	
VIème	Présence d'ermites ? proches de ce camp ?		
VIIIème	Edification de l' église Saint-Martin (typique époque mérovingienne) par le seigneur du <i>campus potentiacum</i> , devant cette église se trouvait la place du Lautharet, sur laquelle se trouvait une pierre à autel surmontée d'une croix pour y servir d'autel de plein air et pouvoir célébrer des messes aux lépreux Les ermitages deviennent les chapelles dédiées à Saint-Pierre et Saint Martial	?	
960	Pèlerinage à saint Jacques : le domaine d'un certain Aymeric est cité, son fils sera ordonné abbé laïc et fera élever sur son domaine une église saint Pierre (édifiée entre 943 et 974, cette église sera remplacée par la mairie en 1892)		
974	Première mention de Aimery I de Rançon		
1019	Ancien cimetière ? à l'ouest de l'église, désaffecté en 1807		
1030	Il donne à l'abbaye saint Martial de Limoges une partie de son domaine (manse, borderie, église saint Pierre) Son fils fait à son tour un don à l'abbaye de Déols : ce don représente tout le bourg, de nombreux hameaux et le droit de justice		
1039-1042	Construction du monastère à 500 m de la villa primitive : nombreux réemplois et comprenant une chapelle de plan cruciforme et le monastère		
	en dessous (en aval de l'actuelle église saint Thyryse et quartier de Sous le Moustier)		
1039	Le fils de Aimery II, Gérard de Rançon, donne une partie de son domaine aux moines en échange de la promesse de la construction d'une église dédiée à la Vierge		
11ème	Eglise Saint-Thyryse installée par l'abbaye bénédictine de Déols		
12ème	Construction du pont dit « romain » par les moines qui ont également creusé des grottes, édifié un moulin banal et transformé le camp circulaire romain en étang des Anges		Classée MH 09/04/1910
1187	Construction du village sous le Moustier, des artisans s'y installent Le bourg primitif Saint Martin se dépeuple		Classé MH 2501/1990
	Richard Cœur de Lion pille le territoire et le ravage, détruisant le monastère et forçant les moines à s'abriter dans une cavité dite « la pierre Mala ou Maleine »		
	De nombreux pèlerins viennent honorer les reliques de saint Thyryse		
Vers 1200	Le pont romain est remplacé par un pont sur la Gartempe		
	Edification de ND de Toute Bonté qui sera incendiée durant les guerres de religion		
1318	Mention d'une chapelle de la Sainte Vierge ?		
	Fondation d'un prieuré bénédictin par le pape Jean XXII		
	Référence à l'abbaye de Bourg-Dieu ?		
	Les moines partent à Déols		
	L'ancien monastère est détruit et les pierres réemployés dans les maisons		
1320	Eglise saint Pierre est élevé au rang d'église paroissiale		
1356	Le Château de Rançon est pris par le Prince Noir (Prince Edouard de Galles)		

ESPITALIÉ Consultants / Gaëlle DUCHÊNE architecte du patrimoine DPLG / Malika Boudellal ethno-muséographe - juillet 2013

1370	Un nouveau château sera construit à Ventenat Le Prince Noir est à l'origine de détériorations sur l'église : vouite de nef et mur ouest démolis	
14 ^{ème}	-Peste noire -Monastère en déclin -départs de moines -Construction du prieuré	
1420	Occupation anglaise Le prieuré évolue en maison forte : l'abbé de Déols renforce la maison forte avec une place d'armes, fortifie le bourg, inclue la chapelle saint Thyryse dans les fortifications en agrandissant la nef et l'élevé au rang d'église paroissiale (seule à être dans les remparts) ; un donjon avait été construit au sud-ouest de la ville et pouvait ainsi, avec l'église, protéger la population Une tour carrée avec un escalier à vis et des meurtrières donnait accès à la salle d'armes -le prieuré devint une simple cure Vérifier remparts du prieuré (1421) et remparts du bourg (1431) ? 3 portes : -Ave Maria (ouest) ou Virade ou porte Meillaud/Meillaud -porte Saint Thyryse ou porte sous le Moustier au sud -portail ou porte nord (herse, deux tours servant de prison) -autres portes ou poternes	
1431	Eglise devient paroissiale à la place de Saint Martin	
DEBUT PERIODE MODERNE		
15 ^{ème}	Fondation d'une vicairie à l'autel de saint Sébastien de l'église Saint Thyryse, desservie par les prêtres de la communauté	
1567	Terreur répandue par les calvinistes	
1580-1591	Retour de troupes calvinistes dans la région sous ma conduite de Rochebrune qui tente de prendre le bourg sans succès en 1584 La ville est prise et pillée en 1587, 1588, 1591, par Gaspard Foucauld	
1609	Reconstruction du pont dit « romain »	
1625	Restauration de ND de Toute Bonté	Classé MH 2501/1990
1630-1635	Famine et fièvre pourprée	
1648	Mention d'une maladrerie de fondation royale	
17 ^{ème}	Rajout de la chaire et de la sacristie La vingtaine de membres de la communauté demande à rallier Limoges, les Pénitents Noirs, ce que l'évêque accepte.	
1728	Agrandissement de ND de Toute Bonté	
1789	Révolution Premier maire élu M. Panchrace	

	<p>Chateauponsac devient chef-lieu de canton Les communautés sont supprimées L'église devient Temple de la Raison</p> <p>Nombreux changements sociaux dans les années suivantes : Napoléon, Restauration, Monarchie de Juillet, Seconde République...</p>	
1790	<p>Un reliquaire est donné à la paroisse avec 35 reliques (page 16 Abbé Lecler) et proviendrait de l'abbaye de Grandmont (donné par Saint-Sernin en 1226 ?) Elévation de la fontaine de la place Ducoux</p>	
XIXème 1866		
1870	<p>Reconstruction de la flèche de l'église Construction du pont</p>	
1872	Toiture refaite	
	<i>Pont des Bonshommes sur la Gartempe</i>	
	<i>Hôtel Mathieu de la Gorce : ancienne gendarmerie (?) jusqu'en 1898</i>	<i>Inscrit MH 21/06/1990</i>
XXème 1944	Création du musée par Société Notre Terroir	<i>Partiellement inscrit le 11/05/2001 : façades, toitures, vestibule, cage d'escalier et arcades</i>